

LASDEL

**Laboratoire d'études et recherches sur
les dynamiques sociales et le développement local**

BP 12901, Niamey, Niger – tél. (227) 72 37 80

BP 1383, Parakou, Bénin – tél. (229) 61 16 58

**Observatoire
de la décentralisation au Niger**
(enquête complémentaire, 2002-2003)

**Partis et dynamiques politiques locales dans
les futures communes rurales de Bankilaré et
du Gorouol**

Eric Komlavi Hahonou

enquêteurs:

Alfarouk Affelane

Moumouni Goungoubane

Salou Ali

Avril 04

Etudes et Travaux n° 28

Cette étude a été financée par le Bureau de la Coopération suisse au Niger

Sommaire

Avant-propos 4

Introduction 6

Groupes stratégiques 6

Le déroulement des enquêtes 7

La documentation existante 8

Présentation 8

L'état du dispositif législatif 8

Incidences locales des lois décentralisatrices 9

La représentation politique dans le Gorouol et à Bankilaré 10

Vote ou investiture 12

La mise en scène du consensus 14

Composition des bureaux des partis politiques 15

La distribution des rôles 15

Partis politiques et chefferie 16

L'action politique locale des « commis » 19

Les acteurs politiques émergents 23

Conversions et reconversions politiques 33

Chefferie locale et politique partisane 33

La composition des listes des élections de février 1999 34

Trajectoires et profils de conseillers municipaux 36

Au rythme de Niamey 39

En attendant les partis... et la décentralisation 43

Stratégies paysannes face aux partis 43

Promotion de la culture du vote à travers les projets de développement 43

Conclusion 46

Indicateurs 46

Annexe 1 – Liste des ouvrages et documents cités 47

Annexe 2 – Sigles et acronymes 48

Avant-propos

à propos de l'Observatoire de la décentralisation

Le LASDEL s'est proposé avec ce programme d'observer et d'analyser, à l'échelon local, la nouvelle donne socio-politique qu'implique la future décentralisation au Niger. Avec l'appui de différents partenaires (en particulier Coopération française, Coopération suisse, Commission européenne, IRD et CODESRIA), ce programme de recherche pluri-annuel a entrepris, dès avant la mise en œuvre de la décentralisation, de mener des études de références sur une série de sites répartis dans l'ensemble du pays (à ce jour, des études sur 11 sites ont été financées), afin de décrire, dans leur diversité et leur complexité, les configurations actuelles des pouvoirs locaux, au sens large du terme.

Le rapport ci-dessous est le résultat d'une étude complémentaire de l'enquête de référence menée sur un des sites de l'Observatoire de la décentralisation, programme de recherche du LASDEL. Nous avons mis l'accent ici sur les aspects politiques locaux de la communalisation qui est la première étape du processus de décentralisation au Niger.

Lorsque la décentralisation sera mise en place, des études annuelles seront menées à nouveau sur chacun de ces sites, afin de suivre les modalités d'exécution de la réforme sur le terrain, et ses effets sur l'arène socio-politique locale.

Le local sera en effet considéré d'une part comme une "arène", où interviennent des acteurs hétérogènes dotés de ressources locales et extra-locales variées (chefs, notables, ressortissants, hommes politiques, commerçants, personnels de projets, fonctionnaires, associations, etc.), et, d'autre part, comme un espace public et étatique émergent, où les représentants de l'Etat et ceux des populations interagissent autour de normes multiples (locales, régionales et nationales), souvent non stabilisées.

Où en est la décentralisation ?

Les lois de 1996 constituent la base des actuelles réformes administratives nigériennes : elles organisent le pays en régions, elles-mêmes sont divisées en départements, les départements en arrondissements et les arrondissements en communes. Les régions, départements et communes sont érigés en collectivités territoriales¹. Quant à l'arrondissement, c'est une circonscription administrative d'encadrement des communes.

Un premier schéma de décentralisation préconisé par le Haut Commissariat à la Réforme Administrative et à la Décentralisation (HCRA/D) a servi de base sous la IV^{ème} République aux élections locales de février 1999 : on a procédé alors à l'élection de conseils régionaux, de conseils départementaux, et de conseils communaux pour les communes urbaines et certaines communes rurales nouvellement créées². Les élections ont eu lieu, le parti au pouvoir (RDP) les perdit, elles furent annulées. On en revint à la situation précédente. On sait que, peu après, un coup d'Etat militaire renversa le régime, avec une transition jusqu'aux élections présidentielles de décembre 1999 et la mise en place de la V^{ème} République.

La question de la décentralisation a de nouveau fait son apparition en 2000-2001, avec de nombreuses hésitations sur ses modalités comme sur son calendrier. Un nouveau schéma a finalement été choisi, celui de la communalisation intégrale des cantons et de certains groupements. Ce schéma, dit « schéma 2000 » prévoit la création d'environ 265 communes, correspondant approximativement au nombre de cantons existants, plus les chefs-lieux de centres

¹ Seules des communes urbaines étaient, et sont toujours en place, dans les principales agglomérations du pays, avec des maires (administrateurs délégués) nommés par l'exécutif (le Niger n'a connu des maires élus que dans les années 60, pour les trois principales villes du pays, mais sous un régime de parti unique)

² Les communes urbaines étaient les 21 communes urbaines déjà existantes, plus 24 nouvelles communes urbaines créées sur la base des chefs-lieux d'arrondissement ; en outre, 27 communes rurales étaient créées sur la base des postes administratifs. Pour le reste du pays, il n'y avait pas de communes (les cantons restaient donc placés sous la seule autorité des chefs en place).

administratifs. Les lois conformes à ce schéma ont été votées par l'Assemblée nationale en mai 2002 et promulguées par l'exécutif en juin 2002 et 2003. Des opérations de sensibilisation et des « consultations publiques » autour de la décentralisation ont été menées à travers le pays, par le Haut Commissariat, par les députés. Ici et là, à travers le pays, des projets d'appui au processus de décentralisation ont mis en place des instances pré-communales, sonnant le coup d'envoi pour la conquête du pouvoir local.

Mais la répartition des pouvoirs et des compétences entre les deux instances qui recouvriront demain le même territoire, à savoir les chefs de canton d'un côté (qui resteront en place) et les futurs exécutifs communaux de l'autre (maires et conseils municipaux élus) n'est toujours pas claire. De même, de nombreuses contestations ont vu le jour, relatives aux limites et composition des communes ou à leur chef-lieu, et à la création éventuelle de communes supplémentaires, à partir des « groupements » ou sur d'autres bases revendicatives.

La date des élections municipales ne semble pas encore définitivement fixée.

Les sites actuels de l'Observatoire

Sites	Statut	Régions	Responsable
<i>Shadakori</i>	<i>canton</i>	<i>Maradi</i>	<i>Aboubacar Souley</i>
<i>Birnin Lalle</i>	<i>canton</i>	<i>Maradi</i>	<i>Abdoulaye Mohamadou</i>
<i>Bana</i>	<i>canton</i>	<i>Dosso</i>	<i>Adamou Moumouni</i>
<i>Albarkaizé</i>	<i>village</i>	<i>Dosso</i>	<i>Adamou Moumouni</i>
<i>Gorouol</i>	<i>canton</i>	<i>Tillabéri</i>	<i>Eric Hahonou</i>
<i>Dessa-Diomana-Famale</i>	<i>villages</i>	<i>Tillabéri</i>	<i>Abdoua Elhadji Dagobi</i>
<i>Ngourti</i>	<i>poste adm</i>	<i>Diffa</i>	<i>Hadiza Moussa</i>
<i>Balleyara</i>	<i>poste adm</i>	<i>Tillabéri</i>	<i>Eric Hahonou</i>
<i>Tillabéri</i>	<i>commune</i>	<i>Tillabéri</i>	<i>Eric Hahonou</i>
<i>Filingué</i>	<i>sous-pref.</i>	<i>Tillabéri</i>	<i>Mahaman Tidjani Alou</i>
<i>Tabelot</i>	<i>village</i>	<i>Agadès</i>	<i>André Bourgeot</i>
<i>In Gall</i>	<i>poste adm</i>	<i>Agadès</i>	<i>Eric Hahonou</i>
<i>Tchintabaraden</i>	<i>sous-pref.</i>	<i>Tahoua</i>	<i>Abdoulaye Mohamadou</i>
<i>Abalak</i>	<i>sous-pref.</i>	<i>Tahoua</i>	<i>Abdoulaye Mohamadou</i>

Niamey, avril 2003

L'équipe du LASDEL

Introduction

Le présent rapport retrace les principaux résultats issus de l'enquête de référence complémentaire menée en 2003 dans les arènes du Gorouol et de Bankilaré (Téra Nord). Il reprend quelques uns des indicateurs définis à l'issue de l'enquête de référence 2001-2002, notamment une description et une analyse des modalités d'intervention du politique dans les arènes locales. Deux catégories d'acteurs ont été plus particulièrement visés :

- les candidats locaux (profils, itinéraires, affiliations...) aux élections municipales de février 1999, et notamment les membres de comités villageois ;
- les « ressortissants ».

La présente étude a été rendue possible grâce à l'appui financier du Bureau de Coopération de l'Ambassade de Suisse à Niamey.

Groupes stratégiques

Comme il est mentionné précédemment la méthodologie du programme de recherche "Observatoire de la décentralisation" est essentiellement basée sur des enquêtes qualitatives auprès de "groupes stratégiques". Il convient de préciser ici que les "groupes stratégiques" ne sont pas des groupes sociaux réels, mais sont pour nous une notion utile d'ordre empirique et heuristique, « *sorte d'agrégats sociaux, à géométrie variable, qui défendent des intérêts communs, en particulier par le biais de l'action sociale et politique* » (Bierschenk T. et Olivier de Sardan J.-P., 1998: 262-265).

Aux 6 groupes stratégiques initialement retenus dans le cadre de l'enquête de référence 2001-2002 s'ajoute un nouveau groupe, ce qui nous donne un ensemble de 7 groupes distincts :

- Les « pouvoirs coutumiers »: ce groupe comprend les chefs traditionnels sédentaires (chefs de canton, chefs de villages) et nomades (chefs de groupement, de tribus), formels et informels (délégués, chef de quartier...) et les personnes rattachées (représentants, ayants-droits, notables, conseillers, délégués).
- Les « pouvoirs religieux »: le groupe désigne des individus ou des groupes de religieux (groupes maraboutiques), ainsi que des spécialistes magico-religieux (devins, prêtres-guérisseurs...)
- Les « pouvoirs administratifs » rassemblent les agents de l'administration déconcentrée (services administratifs et techniques), les forces de l'ordre, la justice.
- Les « pouvoirs économiques » englobent tous les individus dont le pouvoir réside ou se fonde dans la possession d'un capital économique important: gros éleveurs, commerçants, fonctionnaires...
- Les « pouvoirs politiques » sont limités ici aux politiciens: représentants, membres de bureau local des partis politiques, députés...
- Les « pouvoirs associatifs » embrassent les membres des associations locales endogènes ou des comités mis en place par les projets de développement (comité des digues, bureaux de la caisse d'épargne et de crédit, bureaux de banques céréalières...), etc.
- Enfin, les ressortissants constituent une catégorie d'acteurs extra-locaux en lien discontinu avec les arènes locales et particulièrement engagés dans la lutte pour la conquête du pouvoir local qui permet la mise en œuvre de la décentralisation.

Il est à noter que certaines personnes se trouvent parfois appartenir à plusieurs groupes stratégiques et cumulent ainsi plusieurs types de pouvoir à leur niveau. Par exemple, un notable appartenant à la famille de la chefferie peut également être un chef religieux, et/ou un politicien, et/ou un membre d'association, et/ou un cadre de l'administration locale ou nationale.

Cette catégorisation des enquêtés n'est pas exhaustive et il apparaîtrait difficile ou arbitraire d'insérer certains interlocuteurs dans les groupes stratégiques ainsi définis. C'est notamment le cas des agents des projets de développement, de certaines personnes ressources, simples citoyens ou sujets (ménagères, cultivateurs, ressortissants de la zone) ...qui ont aussi été enquêtés.

Une liste indicative (non-exhaustive et respectant l'anonymat des interlocuteurs) des groupes stratégiques et des sites d'enquêtes où ont été réalisés les entretiens est présentée dans le tableau ci-après.

Groupes stratégiques	Enquêtés	Catégories sociales
Pouvoirs coutumiers	- Chef de groupement <i>Kel Igirer</i> et des membres de sa famille à Bankilaré et Niamey - Chef de groupement <i>Kel Ansongo</i> à Téra et Bankilaré	<i>Imajeghen</i>
Pouvoirs coutumiers et politiques	Forgeron de la chefferie <i>Kel Igirer</i> de Bankilaré	<i>Inadan</i>
Pouvoirs coutumiers et politiques	- <i>leader politique</i> du groupe Loghmatten à Téra	<i>Imghad</i>
Pouvoirs religieux et politiques	<i>Kel Esuk</i> : - A Bankilaré - à Ingui	<i>Ineslemen</i>
Pouvoirs économiques	Commerçants à Téra et Bankilaré	<i>Non spécifié</i>
Pouvoirs coutumier et politique	Chefferie de canton à Kolman	<i>Borciney</i>
Pouvoirs administratifs	- Services administratifs de la sous-préfecture à Téra, services administratifs du poste administratif à Bankilaré - Services techniques à Téra, à Bankilaré - Forces de l'ordre à Bankilaré, à Kolman	Agents de la fonction publique
Pouvoirs associatifs	- Association Boogu à Yatakala, à Niamey - Association Timidria à Niamey - Associations Tinfa et Tartit à Bankilaré - Union Koundji à Wanzerbé, Moriben à Niamey	<i>Non spécifié</i>
Pouvoirs politiques	- Députés et ex-députés à Niamey, Téra et Bankilaré - Représentants locaux de partis politiques (CDS, RDP, PNDS, MNSD, PRD, ANDP) à Alkondji 2, Borobon, Dolbel, Haoussanké, Kolman, Kossa, Kourki, Wanzerbé, Yatakala. - Femmes militantes locales de partis politiques à Téra, Belleykoira, Téguey, Ingari, Bankilaré. - Ressortissants des deux arènes politiques locales résidant à Téra, Tillabéri et Niamey	<i>Non spécifié</i>

Le déroulement des enquêtes

Ces enquêtes de terrain ont été réalisées par un chercheur du LASDEL et plusieurs assistants de recherche (niveau maîtrise de sociologie) durant un mois de terrain à Téra-Nord et Niamey. Les listes électorales des candidats aux municipales de février 1999 au Gorouol et à Bankilaré ont servi à identifier les enquêtés. Elles ont plus spécifiquement touché les

hommes politiques (et quelques femmes) dans les villages et campements songhay et kel tamasheq des deux futures communes, ainsi que les ressortissants à Niamey, Tillabéri et Téra.

La présente recherche nous a amené à réaliser une soixantaine d'entretiens auprès de « politiciens » de différents partis (MNSD, PNDS, RDP, ANDP, PRD) originaires de localités diverses du Gorouol (Alkonji, Belleykoira, Borobon, Dolbel, Deya-Hondo, Kolman, Kossa, Kourki, Nasser, Tegueye, Wanzerbe, Weyzebangou, Yatakala) et de Bankilaré³ (Imallagazan I, Ingari, Ingui, Innabaou, Lemdou, N'Goroual), et auprès des ressortissants de ces localités résidents à Niamey, Tillabéri et Téra. Parmi ces entretiens, la moitié (30) a spécifiquement ciblé d'anciens candidats au poste de conseiller municipal dans les communes de Yatakala et Bankilaré (élections locales de février 1999).

La documentation existante

Les résultats des travaux de recherche présentés dans ce rapport prennent en compte certains rapports et études (cabinets d'études et consultations, documents de projets), mémoires et thèses sur la zone disponibles au Niger, des ouvrages et articles scientifiques à caractère plus général sur l'organisation sociale et politique des différents groupes de populations en présence (sociétés zarma-songhay, sociétés touarègues de la boucle du Niger).

Le détail des sources documentaires utilisées dans le cadre de ce rapport figure en annexe 1.

Présentation

Nous ne reprendrons ici ni le cadrage géographique et économique, ni le rappel historique sur le peuplement de la zone considérée qui sont présentés dans le rapport Gorouol de septembre 2002. Après un bref rappel sur l'état du cadre législatif et ses incidences locales, nous consacrerons le corps de ce rapport aux représentations et pratiques politiques dans les deux arènes locales de Gorouol et Bankilaré.

L'état du dispositif législatif

Je signalerai ici très brièvement les lois décentralisatrices qui, au moment central de l'enquête⁴ (février-mars 2003), faisaient référence dans le discours des acteurs locaux, à savoir le schéma de communalisation intégrale, dit « schéma 2000 », et les lois de 2002-2003.

Les lois de 1996 qui constituent la base fondatrice de la réforme nigérienne ont réorganisé⁵ le pays en trois niveaux de collectivités territoriales : régions, départements et communes. Les départements sont divisés en arrondissements qui constituent des circonscriptions administratives d'encadrement des communes (loi 96-05, article 2). Les textes de loi de 1998 (lois n° 98-29 à 98-36 du 14 septembre 1998 et 98-37 du 2 octobre 1998) complètent et précisent cette trame qui globalement reste inchangée. Au niveau de nos arènes locales, la création de deux communes rurales étaient prévue pour Gorouol (avec chef-lieu à Yatakala) et Bankilaré (dispositions des article 6 de la loi n°96-05 et article 6 de la loi n°98-29).

³ La plupart des candidats aux municipales de février 1999 résident dans le bourg de Bankilaré.

⁴ L'enquête s'est poursuivie à Niamey auprès des ressortissants jusqu'en novembre 2003.

⁵ Dans le cadre juridique de 1964, le niveau régional n'existait pas. On comptait alors 7 départements, 36 arrondissements, 21 communes et 27 postes administratifs (« formes transitoires en attendant l'installation progressive des communes »).

Par contre, il faut noter que le schéma d'application qui avait été fixé pour les élections locales de février 1999 n'est plus de mise. C'est en effet le « schéma 2000 » prévoyant la communalisation intégrale des cantons et de certains groupements, qui est retenu par les autorités de la V^{ème} République. Aux postes administratifs et chefs-lieux administratifs s'ajoutent environ 200 communes, correspondant approximativement au nombre de cantons existants plus certains groupements. En outre, une trentaine de nouveaux chefs-lieux de communes ont été accordés à diverses localités à la suite d'un examen de leurs requêtes au niveau de la commission des affaires générales et institutionnelle (CAG/I) de l'Assemblée Nationale. Au total, ce sont 265 communes qui sont créées par la loi 2002-014 du 11 juin 2002.

Le problème le plus délicat de l'élaboration de ces lois fut sans conteste celui de la délimitation de ces entités territoriales, certains groupes sociaux de diverses localités (notamment Bosso-Toumour, N'Guelbeli-Foulitari, Hawandawaki-Korgom et Gorouol-Bankilaré) manifestant de vives oppositions vis-à-vis du nouveau découpage. La loi 2002-016 bis du 11 juin 2002 ne fut pas promulguée dans un premier temps. Elle fut d'ailleurs présentée une nouvelle fois à l'Assemblée Nationale fin mai 2003 après qu'un consensus ait pu être trouvé entre les acteurs locaux (missions de consultations).

Pour le cas de Gorouol-Bankilaré, ce n'est qu'à la suite de la réunion du 18 mai 2003 à Téra, dans la salle de réunion du projet CADELT entre les députés nationaux, les chefs de canton et de groupement du département de Téra qu'un compromis pu être trouvé, en présence des autorités (ministère de l'intérieur et de la décentralisation, HCRA/D, sous-préfecture de Téra, postes administratifs de Gothèye et Bankilaré, commune de Téra). Les parties en présence parvinrent à s'entendre sur quelques principes dont :

- la reconnaissance d'un territoire de la commune de Bankilaré (jusque là non délimitée) constituée de la zone de concentration des populations des groupements Tinguereguedesh, Doufarafarak et Gaobé,
- les populations de ces groupements vivant en dehors de cette zone de concentration de la commune de Bankilaré relèvent de leur commune de résidence,
- Les populations des cantons de Téra, Gorouol et Kokorou se trouvant sur le territoire de la commune de Bankilaré relèvent de celle-ci.

Malgré les absences notables du député de Bankilaré⁶ et du chef de canton du Gorouol (non représentés), un procès verbal de cette réunion a entériné ces décisions. Il faut souligner qu'aucune mention n'est faite des rattachements précis (villages et tribus). Le procès verbal est annexé au rapport de la CAG/I et au projet de loi modifiant et complétant la loi 2002-016 bis du 11 juin 2002. La loi 2003-35 du 27 août 2003 a été promulguée et publiée au journal officiel du 22 septembre 2003.

Incidences locales des lois décentralisatrices

Dans le département de Téra sont créées 8 communes sur la base des cantons et de certains groupements :

- une partie de l'ancien canton des Logomaten correspond à la commune de Bankilaré

⁶ Cette absence du député de Bankilaré (en mission dans l'intérieur du pays) a été interprétée par les ressortissants, la chefferie et les notables de Bankilaré comme une « trahison » du député à l'égard de sa communauté. Il est depuis sur la sellette.

- le canton de Dargol est divisé en deux communes : Dargol et Gothèye
- le canton de Diagourou amputé de quelques villages fait place à la commune de Diagourou
- le canton de Gorouol deviendra une commune avec pour chef-lieu Kolman
- le canton de Kokorou est divisé en deux communes : Kokorou au Sud et Méhana au Nord
- la commune actuelle de Téra qui correspond plus ou moins au canton de Téra.

Délimitations

Basées sur des délimitations cantonales et des terroirs villageois imprécis, les limites des différentes communes restent inconnues. Le compromis s'est fait autour de leur composition, c'est à dire du rattachement des entités administratives que sont les villages et tribus. Aucune limite matérialisée n'a été tracée entre les futures communes (quoique des missions aient été envoyées dans ce sens depuis Niamey). Cette stratégie de « flou artistique » semble remporter l'adhésion de tous les acteurs. Elle suffit à définir la composition de chaque commune sans toucher à la très délicate question des limites de chaque entité, c'est-à-dire à la question foncière.

Pour les trois entités coutumières qui nous intéressent ici, il ressort que :

- les populations des 27 villages administratifs songhay du Gorouol relèvent de la commune de Gorouol, ainsi que 4 (soit environ 5.600 personnes) des 5 tribus du groupement Doufarafarak et 6 tribus (environ 1650 personnes) du groupement Tingueregedesh.

- le groupement Doufarafarak voit ses sujets dispersés sur deux principales communes (Bankilaré et Gorouol),

- la commune de Bankilaré est composée de 69 tribus et villages ne regroupant que des populations kel tamasheq et peul (Amare Singue, Diawambé, Gaobé...). Il faut préciser ici que la nomenclature administrative « villages ou tribus » n'est pas sans ambiguïté, puisqu'un village regroupe souvent des populations de tribus différentes (exemples de Bankilaré, Ingui, Amare Singue, Lemdou...). Par ailleurs, les tribus n'étant pas nécessairement regroupées en un même lieu, elles peuvent être éclatées sur plusieurs communes du département de Téra.

Les résultats de la composition de la commune ont été très critiqués par les tenants des pouvoirs locaux de Bankilaré (chefferie de groupement, élite politique locale) mais finalement acceptés. Le partage des terres étant plus ou moins fixé, les énergies ont été canalisées vers la conquête de la future commune (cf. difficultés de mise en place du conseil pré-communal de la commune de Bankilaré).

La représentation politique dans le Gorouol et à Bankilaré

A travers les entretiens auprès des « politiciens » des arènes locales de Gorouol et de Bankilaré, nous avons tenté d'appréhender les représentations populaires en matière de politique, les modalités de l'exercice du choix électoral et les logiques de la représentation politique partisane, les contours spécifiques des reconversions politiques et du clientélisme politique en milieu songhay et kel tamasheq de l'extrême Nord-Ouest du Niger.

Il n'est pas inutile de rappeler que le terme « politicien » ne doit pas être entendu comme une identité sociale ou professionnelle ou une activité principale d'un acteur. Il nous a semblé qu'il s'agit plutôt localement d'une activité temporellement située, intervenant dans le champ sociopolitique et économique local, qui est intégrée dans la vie quotidienne des

villageois un peu à la manière d'un projet de développement. Par ailleurs, nous soulignons que la politique des partis s'insère dans des sociétés multiples et diversifiées, organisées selon des principes communs de relations sociales, économiques et politiques, des référents essentiels autour desquels l'organisation politique moderne va s'établir.

Vote ou investiture

Au niveau villageois, le mode de sélection des candidats d'un parti politique n'est pas comme on pourrait le croire - en référence au modèle démocratique importé - l'élection par le vote. Au niveau du village comme à l'échelle du canton ou de l'arrondissement, le vote n'est pas un mode valorisé de choix d'un représentant. A travers le vote, c'est en effet l'idée de la division qui ressort, division d'une entité de proximité (la famille, le village, la communauté...) ⁷ :

« Les gens n'aiment pas voter, s'il s'agit de choisir entre deux individus qui sont tous des frères, il vaut mieux que l'un désiste au profit de l'autre. Si tous les deux restent et qu'il faut choisir entre eux, l'un d'eux ne manquera pas de dire qu'on lui a préféré un autre. Cela est un problème. Bien sûr, on dit qu'en politique ce n'est pas ça, c'est quelque chose de passer, mais au fond ça va te toucher quand même. "*Politik, a si nyaize tarey ka*" (une affaire de politique ne détruit pas les liens de parenté), on le dit seulement, mais vraiment ça désunit. Aujourd'hui même, il y a des gens avec lesquels je ne m'entends pas à cause du parti, ils ne me répondent même pas si je les salue. Alors que vous partagez tout ensemble ! C'est comme l'héritage, lui aussi ne se fait jamais sans problèmes, il y en a toujours un qui se voit lésé » (un politicien candidat aux municipales de février 1999, commune de Yatakala, entretien février 2003).

A l'image de la mise en place d'un bureau de type associatif, c'est la désignation ou l'investiture sur proposition qui est le mode de sélection privilégié (cf. Hahonou E. K. et A. Souley, 2003). Cependant, en ce qui concerne la désignation des candidats au poste de conseiller municipal, derrière le consensus de façade, l'investiture d'un individu comme « candidat » du village, au nom de tel parti, résulte parfois d'un débat interne et d'une négociation entre membres du "comité local" ⁸ du parti. Elle se fait souvent en l'absence des personnes retenues, parfois elle résulte du jeu de leaders locaux (chef de village, politicien affiché, etc.) positionnant des pions au sein du bureau à l'occasion de réunions nocturnes.

La politique est partout décriée comme l'un des maux de la société nigérienne actuelle : elle divise familles et villages, quand ce n'est pas le pays tout entier. Présenté par les partenaires au développement comme le garant de la représentativité et de la légitimité populaire, le vote au village apparaît de fait plutôt comme le fer de lance de la division sociale. Car la politique au village est avant tout une question de personne et non une « vision » politique de portée idéologique.

« Les gens ne comprennent pas le programme politique du parti. Il y a deux ou trois aspects qui font que les gens adhèrent à un parti, on choisit le plus souvent les personnes, les liens de parenté, « untel, il est de chez moi, il est de notre zone », avant de chercher à voir la politique du parti » (un politicien de Dolbel, entretien février 2003).

Indépendamment de la couleur politique arborée par un candidat, au niveau de « la base », il s'agira donc de s'entendre sur quelqu'un qui, par la position de pouvoir qu'il occupera au sein de l'appareil d'Etat ou des instances décisionnelles (il peut aussi bien s'agir d'un bureau d'association chargé de gérer certaines ressources localement), sera capable d'apporter quelque chose à ses militants, quelqu'un dont l'action se fera sentir au niveau du village, du canton...

« Si le canton s'unit autour d'un même parti, les habitants auront la force vis-à-vis du gouvernement pour qu'on leur fasse quelque chose. Mais s'ils sont séparés, qui va t'on écouter ? Les gens suivent d'abord untel, puis le parti. [...] Quand tu as le choix entre deux tiges dont une

⁷ Il faut rapprocher cette conception de celle qui prévaut dans le partage de l'héritage ou dans l'élection d'un chef « traditionnel ». A développer...

⁸ Selon les partis, les bureaux politiques au niveau villageois prennent diverses appellations : « comité de base », « comité local », « comité de district »... Ces entités ont été renommées en 2002 par chaque parti politique en perspective de la mise en œuvre de la réforme décentralisatrice.

grande et une petite et que tu dois atteindre les feuilles d'un arbre, comment tu vas faire ? Tu prendras la plus longue. Untel est un politicien connu et pour que tes doléances atteignent les autorités, il est mieux placé pour te les transmettre » (un candidat aux municipales de Yatakala en 1999, entretien février 2003).

L'attente de retombées concrètes, à titre collectif ou à titre individuel, est la motivation principale du soutien à un candidat. A titre collectif, il faut noter en particulier une pratique courante d'achat des voix qui consiste pour un politicien, ressortissant du village, à acquitter le paiement de l'impôt (taxe d'arrondissement de 700 F CFA par personne imposable) pour l'ensemble des contribuables du village. Cela peut être aussi le « courtage en développement », ou plus précisément l'implantation de projets dans la région ou encore des actions d'évergétisme ou de mécénat (mise en place d'un moulin villageois, distribution de vivres...). Cela n'exclut nullement les petits cadeaux auxquels chacun s'attend de la part d'un parent ou ami élu : distribution de « gratifications » diverses (argent liquide, postes radios, vêtements, denrées alimentaires⁹, etc.) pour les militants, fourniture d'emplois dans l'administration ou les « projets » pour des parents ou des militants... Le clientélisme politique épouse donc des formes diverses (notamment individuelle ou collective, marchande ou non marchande) mais, somme toute, classiques de relations entre des personnes disposant de ressources inégales. Un parallèle avec les relations de clientèle¹⁰ qui prévalaient avant l'ère des élections démocratiques apporterait peut-être un regard plus nuancé sur ce clientélisme politique moderne.

Si la préférence familiale est un ressort essentiel du vote, elle peut aussi donner lieu à des dilemmes lorsque celle-ci doit s'exercer au profit d'un parent et au détriment d'un autre. En général, le consensus est trouvé par l'intermédiation des sages (des anciens). Lorsque cela n'est pas possible, alors « tu choisis le côté où tu peux obtenir à manger » (militant d'un parti minoritaire, entretien février 2003).

Forts de leur statut de « citadins », de lettrés, de « commis » i.e. de personnes en lien avec l'administration, censées être proches des lieux de décision et du pouvoir, les « ressortissants » sont devenus des leaders d'opinion incontournables en matière de politique. La masse, c'est-à-dire des villageois illettrés pour la plupart, peu informés, plus soucieux des affaires de leur terroir que de ce qui se passe au sommet de l'Etat, suit les leaders, sans toutefois être dupe :

« Nous choisissons celui en qui nous avons confiance, en lui demandant de nous faire telle chose au village en cas de victoire. Ils acceptent mais n'empêche... ils ne font pas ce qu'ils promettent » (un villageois de Kourki, mars 2003).

⁹ En milieu songhay, il s'agit souvent de mil, de sel, de noix de cola tandis qu'en milieu tamasheq on préférera du tabac, du thé et du sucre.

¹⁰ Sur les relations de clientèle chez les *Wogo*, voir Olivier de Sardan, 1969 : 182-185.

La mise en scène du consensus

Dans la plupart des cas, les séances de mise en place des bureaux politiques sont préparées la veille, « nuitamment », en comité restreint : la liste est dressée, chaque groupe, chaque clan, à défaut de chacun, doit plus ou moins y trouver son compte, y compris les absents qui se font représenter.

Pour les postes les plus importants (présidence, vices-présidences, secrétariat général...), le recours préférentiel à l'investiture d'un candidat faisant l'unanimité est généralement la solution la plus socialement et politiquement correcte. Très souvent, le candidat ne se déclare pas de lui-même. Sur le plan stratégique, un candidat peut s'abstenir de venir et laisser connaître ses intentions à quelques « amis, partisans et alliés » susceptibles de souffler son nom au cours de la réunion d'investiture (mais pas systématiquement). Il s'agit aussi de ne pas risquer un désaveu public.

Une autre stratégie consiste à placer des parents ou alliés et tirer les ficelles à distance. Ce dernier procédé est notamment le fait des chefs traditionnels qui n'ont officiellement pas le droit de s'engager politiquement. Il est également utilisé par certains ressortissants qui se doivent d'avoir une base électorale populaire en occupant un poste au sein du bureau villageois bien qu'ils n'aient pas, du fait de la distance (ils résident souvent à Niamey), la possibilité matérielle d'en assumer les fonctions.

Lorsqu'il y a compétition autour d'un poste, on tendra toujours préférentiellement vers une solution de compromis entre les prétendants à ce poste. Ceux-ci se retireront pour tenter de trouver une solution « qui ne blesse personne » c'est-à-dire dans laquelle chacun garde la face et trouve son intérêt (compte tenu de ses forces et atouts). S'ils y parviennent, on pourra alors procéder à la mise en scène publique du consensus et de la cohésion de la communauté.

Les mises en place de bureaux politiques donnent souvent lieu à des scènes d'applaudissement censées marquer l'assentiment général de l'assemblée, autant que la satisfaction d'avoir pu trouver une sage solution. Même s'il est de façade, on débouche ainsi sur un consensus populaire local qui permet de conserver l'unité communautaire. On retrouve assez logiquement des caractéristiques similaires, voire identiques, au sein de la sphère associative qui, selon nous, est une autre forme de la représentation politique dans un contexte de « localisme » c'est-à-dire d'absence de clivages idéologiques¹¹ (cf. Hahonou E. K. et Souley A., 2003).

Il faut souligner encore ici l'importance de la mise en scène : faire bonne figure, éviter que quelqu'un ne perde la face, sauver les apparences (cf. E. Goffman, 1974).

Lorsqu'il y a à départager deux candidats par le recours au vote cela signifie le triomphe de la compétition pour les postes de pouvoir (c'est-à-dire des postes de décision et d'accès aux ressources financières, matérielles et symboliques) et la rivalité au grand jour entre factions politiques autour de personnalités au sein de la localité (voir plus loin autour du factionnalisme politique dans le Gorouol).

¹¹ Zuccarelli (1987 : 149-150) cité par Blundo (1998) à propos du factionnalisme au Sénégal.

Composition des bureaux des partis politiques

Si tous les villages songhay du Gorouol ont un ou plusieurs bureaux de partis politiques en leur sein, la situation est tout autre en milieu *kel tamasheq*. Jusqu'à une date récente (mars 2003), il n'y avait pas de structures de base dans les différents campements *kel tamasheq*. Du fait de leur dispersion¹², les *Kel Tamasheq* peuvent difficilement mener une action politique soutenue : la structuration politique est généralement très faible au niveau de la base. La représentation partisane se fait dans les plus gros villages ou « zones de concentration » (au nombre de 7 pour le groupement *Tinguereguedech* ou *Kel Igirer* de Bankilaré). Dans ces localités, quelques personnes relais monopolisent l'action politique et drainent un électorat qui reste néanmoins relativement faible (le taux moyen de participation aux élections législatives tourne généralement autour de 15%).

Dans les villages songhay, ainsi qu'au PA de Bankilaré et à Téra, on constate généralement que les effectifs des bureaux des partis sont pléthoriques. Les bureaux au niveau villageois sont composés de 20 à 30 personnes, dont bon nombre ignore leur fonction précise : somme toute, il ne s'agit pas tant de remplir une mission, une fonction précise que de faire partie de la liste, être inscrit pour ne pas être oublié... Dans les grosses localités, on peut compter jusqu'à 70 membres du bureau, chaque poste étant assisté de 4 à 5 « vices » ou adjoints : un président et 4 vices-présidents, un secrétaire général et 4 ou 5 secrétaires généraux adjoints, etc. A Bankilaré, par exemple le bureau du MNSD est composé de 140 membres. Un autre facteur explicatif de cette pléthore est le souci permanent de la recherche d'équilibres géographiques et ethniques : satisfaire chaque zone et dans chaque zone chaque famille ou chaque tribu¹³.

La vie politique villageoise bat au rythme des événements politiques venus de la capitale. La plupart du temps, on ne se réunit pas, on ne parle presque jamais du contenu politique des programmes de campagne : on attend ! On attend les « commis » ! On comprend dès lors que la fonctionnalité des bureaux est temporellement située, elle est calquée sur les seules échéances électorales prochaines. Accueillir un parti, avec ses retombées matérielles attendues, c'est réunir du monde et fournir une liste de noms. On fera ici un parallèle avec l'accueil similaire réservé aux projets, eux aussi fournisseur potentiel d'une manne extérieure. De même que l'on peut appartenir à plusieurs organisations villageoises initiées par des projets, on peut s'afficher en tant que sympathisant de différents partis politiques (une autre chose est de payer la carte de membre).

« Au village, on ne chasse pas l'étranger. Celui qui veut implanter un parti politique peut venir. On te met en place une structure et ensuite on observe ton comportement » (un ressortissant du Gorouol, entretien février 2003).

Au niveau du village ou de la tribu, les bureaux des partis politiques sont tous calqués sur un même modèle. Ils sont composés d'un président, un vice-président, un secrétaire général et son adjoint, un(e) trésorier(e) et son adjoint.

La distribution des rôles

¹² On rappelle ici que la sédentarisation des *Kel Tamasheq* de la boucle du Niger est un phénomène relativement récent, qui s'est effectuée progressivement, avec le passage d'une économie pastorale basée sur le nomadisme au semi-nomadisme puis à la sédentarisation massive due à la perte d'une grande partie du cheptel. Cette économie qu'on peut qualifier aujourd'hui d'agro-pastorale a structuré un mode d'occupation de l'espace dans lequel le souci de la conservation d'espaces de pâturage se mêle aux contraintes de l'agriculture dunaire pluviale.

¹³ Rappel : l'administration coloniale avait organisé les populations nomades en tribus qui sont l'équivalent administratif des villages. 77 tribus composent les deux groupements de Bankilaré.

En général, le rôle de président est réservé à un ancien, un rassembleur, un sage, rarement un lettré. Figure locale populaire et estimée, c'est celui que les gens vont suivre quel que soit son parti.

Au poste de secrétaire, il convient par contre de placer quelqu'un de « capable », souvent un ressortissant de retour au village ayant fait l'école ou ayant travaillé à l'intérieur du pays, ou quelqu'un « qui a fait l'exode », qui bénéficie d'une expérience et d'horizons autres que le village ou le canton.

Le trésorier est de préférence un commerçant aisé, qui peut à l'occasion alimenter la caisse du parti au niveau du village afin d'assurer les frais liés à l'accueil des hôtes (il s'agit en fait d'un prêt remboursable avec intérêts, voir plus loin la rente politique).

Cette connaissance des personnes ressources du terroir est souvent détenue par certains ressortissants. Ils sont systématiquement consultés par les partis politiques à la veille des campagnes électorales afin de déterminer les « personnes-pivots » qui font basculer l'électorat dans leur sillage.

Partis politiques et chefferie

L'implication des chefs traditionnels dans la politique des partis au Niger est un fait avéré et ancien qui prend son ancrage dès la période coloniale et qui selon Kimba Idrissa (2001 : 36-41) a fait de ce groupe une « force politique incontournable ». Nos propres enquêtes confirment ce phénomène en milieux songhay et kel tamasheq.

« Du temps du RDA – Sawaba, les chefs étaient dans les partis politiques. Avec le multipartisme, on a dit de mettre les chefs de côté mais il arrive que le chef s'engage néanmoins » (candidat aux élections municipales de février 1999, commune du Gorouol, entretien mars 2003).

« Quand mon petit frère, chef de village ici, est venu me demander pour savoir quel parti je choisisais, je lui avais dis que je choisirai ce que lui-même choisira. Et il est au MNSD ! » (grand-frère d'un chef de village du Gorouol, entretien mars 2003).

« On dit seulement que les chefs doivent être neutres, c'est une idée du sommet, des grands... Et ce sont eux-mêmes qui reviennent les voir pour leur demander un appui en politique. Il n'y a pas un seul chef de village qui ne soit pas dans un parti » (un leader politique de Téra, entretien février 2003).

Un véritable fossé semble séparer les principes officiels édictés par l'élite nationale, principes traduits dans les textes de lois votés par les députés de l'Assemblée Nationale, et la réalité des pratiques électoralistes sur le terrain. Dans le domaine de la participation des chefs traditionnels à la vie politique, comme dans celui de la réglementation de la vie associative (textes régissant les ONG et associations¹⁴) et politique (charte des partis politiques), le décalage entre le droit et la pratique est frappant. De fait, dans tout le Niger, les chefs traditionnels ne respectent pas les lois, encouragés par ceux-là mêmes (les députés) qui les produisent. Ils restent encore aujourd'hui des pivots au niveau local en matière politique.

Au niveau villageois ou de la tribu

¹⁴ Il s'agit notamment des ordonnances n°84-06 du 1^{er} mars 1984 et n°84-50 du 5 décembre 1984 portant régime des associations et leurs décrets d'application, la loi n°91-006 du 20 mai 1991 modifiant et complétant les ordonnances, et la note circulaire du 24 novembre 1995. Ces textes stipulent que les associations à caractère régional ou ethnique sont interdites. La charte des partis politiques va précisément dans le même sens, ce qui n'empêche guère dans la pratique l'existence de nombreux partis, officiellement reconnus, fondés sur des bases ethnico-régionalistes, ainsi qu'une multitude d'associations informelles de ressortissants (originaires de telle localité) très actives en particulier au niveau de la capitale.

Outre, le rôle central du chef de tribu ou de village, il n'est pas inintéressant de noter le rôle que joue l'élite religieuse en la matière. Systématiquement consultés, sollicités et mis à l'honneur, remerciés lors des campagnes électorales, les dignitaires religieux musulmans sont des acteurs incontournables de l'arène politique locale. Il n'est pas de parti politique en campagne qui ne demande à l'imam du village ou de la tribu une prière (souvent la *fatia*) pour accompagner son action et ne verse une généreuse contribution (2.000 à 5.000 FCFA pour une *fatia*, vingt fois plus pour une bénédiction spéciale).

En milieu songhay, l'imam et le chef de village sont généralement dans le même camp politique, le premier étant désigné par le second. Les avoir tous les deux de son côté est souvent un axe privilégié de la lutte partisane, même si l'on sait que de nos jours cela ne suffit plus.

« On dit aux marabouts et aux chefs de villages de ne pas adhérer aux partis politiques. Si on le fait, c'est en cachette mais pas de façon ouverte » (l'imam d'un village du canton de Tagazar, nov. 2002).

Dans certains cas, l'imam et le chef de village ne font qu'un. C'est le cas à Yatakala par exemple, où le représentant du chef de canton assurait, jusqu'en octobre 2003, en même temps les fonctions de chef de village et d'imam (cf. Hahonou, 2002 : 28-32).

Toutefois, il se peut aussi qu'au sein d'un village le chef de village et l'imam ne s'entendent pas, ce dernier ayant pu être désigné par le prédécesseur du chef actuel. Dans ce cas de figure, s'allier avec l'un revient à se faire un ennemi de l'autre, ce qui n'est qu'une autre forme des conflits de chefferie villageoise.

Au niveau cantonal

Jusqu'à l'ordonnance de 1993 portant statut de la chefferie traditionnelle, les chefs de canton étaient nommés par le ministre de l'intérieur.

Période du règne	Nom du chef de canton de Gorouol	Observation
1932-1960	Sourghia Morou	Opte pour le Sawaba en 1958
1960-1973	Hamado Zarmata	RDA
1973-1995	Souley Oumarou	RDA

Au niveau du canton de Gorouol, Sourghia Morou, nommé par le pouvoir colonial en 1932, s'engagea du côté du parti Sawaba à partir de 1957. A la veille de l'indépendance du pays, en 1959, le PPN-RDA parvenu au pouvoir par les urnes engageait une lutte active contre les « sawabistes »¹⁵, mais le chef de canton mourut peu de temps avant une destitution qui était programmée. Désignés par le pouvoir central, ses successeurs furent choisis parmi les partisans du PPN-RDA au pouvoir. Cette procédure discrétionnaire impliquait des stratégies de lobbying auprès du pouvoir central, la mobilisation des réseaux sociaux et politiques par l'intermédiaire des ressortissants appartenant aux familles d'ayant-droits originaires du terroir. A l'arrivée au pouvoir de Kountché (coup d'état de 1974), la donne politique globale

¹⁵ Un décret intervint le 4 octobre 1959 pour prononcer la dissolution du Sawaba, ramenant de facto le RDA au statut de parti-Etat (M. Chaibou, 1999 :56-57).

changea encore¹⁶ avec l'émergence des *Samaria* mais cela n'eut pas de conséquence directe sur la nomination des chefs du Gorouol et de Bankilaré¹⁷.

Avec l'avènement du multipartisme des années 1990, les choses se sont compliquées : quel camp choisir ?

« Le calcul que fait la chefferie c'est d'éviter de mettre tous ses œufs dans le même panier » (un ancien ministre ressortissant du Gorouol, entretien octobre 2003).

Bon nombre de familles de chefs ont donc choisi la diversification des appartenances politiques en disséminant les différents membres de la famille dans les partis dominants de façon à être toujours en mesure de faire prévaloir le bon affichage politique.

En outre, avec les nouvelles règles issues de l'ordonnance de 1993, pour l'élection des chefs de cantons il s'est alors agi de mettre de son côté un collègue électoral composé des chefs des villages administratifs du canton, et ce dans un contexte de démocratie multipartite et de contestation des ordres anciens. Les chefs de village ont alors bénéficié d'un gain de pouvoir. L'ère démocratique, faisant son entrée dans le monde de la chefferie coutumière, se traduit par un vote sanction : la gestion de Souley ayant entraîné des insatisfactions et des rancunes (voir la division socio-politique du village de Yatakala suite à la suppression de la chefferie de village dans Hahonou, 2002), l'élection qui fut organisée pour sa succession donna la victoire à l'aile rivale.

Si la chefferie coutumière (au sein de laquelle il convient de distinguer différents niveaux) n'a plus le poids qu'elle a pu avoir sous la colonisation et dans la première décennie du Niger indépendant, elle est restée un levier politique d'importance désormais fortement concurrencé par l'émergence sur la scène d'autres candidats au pouvoir, tels que les ressortissants.

La chefferie étant une institution éminemment politique, elle n'a jamais pu rester indifférente et à l'écart de la politique des partis. On a pu constater trois types d'attitude des chefs à l'égard des partis politiques :

- *L'engagement ouvert* qui correspond surtout à l'époque du duel RDA/Sawaba autour de l'accession du pays à l'indépendance et plus tard du parti-unique (RDA, puis MNSD) : les chefs s'affichent en personne (ou à travers un très proche parent) dans les structures politiques et s'accaparent une représentation politique sans partage.
- *La recherche de contrôle par l'infiltration*. L'ère du multipartisme a mis fin à l'affichage direct et donné lieu à l'inauguration de stratégies nouvelles de contrôle. L'infiltration est une stratégie qui consiste à placer des pions dans les bureaux politiques. De préférence, on s'emploie à noyauter un parti de la mouvance au pouvoir (ce qui implique une certaine « transhumance » politique). Dans le cas d'incertitudes fortes sur les résultats d'une compétition électorale, certains chefs dispersent leurs forces au sein des différents appareils partisans dominants de la scène politique nationale. Très souvent, l'infiltration est opérée à travers des éléments du noyau familial (fils, frères directs), de parents proches (cousin(e)s, neveux ou nièces) et/ou de vassaux (anciens captifs, forgeron de chefferie). Le chef garde une place prépondérante dans le choix des représentants de la communauté (cas des

¹⁶ Peu après le coup d'Etat de Seyni Kountché, les activités politiques furent interdites.

¹⁷ Quant au chef de groupement des Tinguereguedesh, nommé en 1957 par le pouvoir colonial, il a vu se succéder les différents régimes sans être affecté outre mesure puisqu'il règne encore à ce jour.

législatives), mais peut partager ce pouvoir avec ses alliés (à travers des négociations qui se traduisent par consensus de façade). Les « commis », proches du pouvoir central, sont des alliés privilégiés.

- *L'alliance*. Le pluripartisme a permis l'émergence d'oppositions structurées et a conduit les chefs à « jouer serré » en recherchant des alliés politiques pour contrer les menaces qui pèsent sur leur pouvoir local. Ce fut par exemple le cas dans un contexte de menace extérieure tel qu'il s'est présenté en 2001 autour de la question de la communalisation du poste administratif de Bankilaré. Ces alliances sont souvent éphémères et se disloquent dès lors que la question du partage du pouvoir reconquis se pose.

L'action politique locale des « commis »

Les « commis¹⁸ » constituent un groupe stratégique¹⁹ supplémentaire, à part entière, de notre arène locale. Le terme est utilisé localement pour désigner les ressortissants du village (du canton, de l'arrondissement, etc.) qui soit occupent des positions dans l'appareil d'Etat (autrement désignés comme « petite bourgeoisie administrative » par Olivier de Sardan, 1984 : 285-290), soit exercent diverses activités (commerce, services privés...) au niveau d'un chef-lieu administratif ou à la capitale (plus rarement à l'étranger).

Les « commis » bénéficient d'un avantage comparatif important en matière de compétition électorale au niveau local. Souvent lettrés, au contact des instances de décision ou proches des lieux de décision, ils sont considérés comme les représentants à l'extérieur du village, du canton, de la région. Dans un système étatique centralisé, disposer d'un fils du terroir près du pouvoir est du point de vue du paysan un atout (collectif et individuel) considérable. Aussi convient-il de leur réserver une place de choix, tant que leur légitimité n'est pas entamée. Sans eux, le village n'existe pas en haut-lieu.

« Avant les *Bella* n'avaient pas de *commis*, ils nous suivaient, nous les *Songhay*, sur le plan politique » (un notable de Borobon, entretiens mars 2003).

Le Gorouol, grâce à l'installation dans les années 1950 d'une mission catholique (avec un internat) à Dolbel²⁰, a possédé très tôt un véritable vivier de « commis ». Ceux-ci sont

¹⁸ Le terme « commis » provient du français de l'époque coloniale, repris tel quel en langue songhay « *komi* ». Le terme désignait à l'origine un corps de métier, correspondant à une formation donnée par l'administration coloniale pour la servir : commis des services administratifs, financiers et comptables ; commis expéditionnaire ; commis des postes et télécommunication ; etc. Le métier de commis n'existe pratiquement plus mais le nom est resté pour désigner les gens du village travaillant à l'extérieur du village.

¹⁹ Les "groupes stratégiques" ne sont pas des groupes sociaux réels, mais sont pour nous une notion utile d'ordre empirique et heuristique, « *sorte d'agrégats sociaux, à géométrie variable, qui défendent des intérêts communs, en particulier par le biais de l'action sociale et politique* » (Bierschenk T. et Olivier de Sardan Jean-Pierre, 1998: 262-265). Les 6 groupes stratégiques initialement retenus dans le cadre de cette recherche sur les pouvoirs locaux étaient : 1/ les « pouvoirs coutumiers » (chefs de canton, chefs de villages, chefs de groupement, de tribus, délégués, chef de quartier et leurs représentants, ayants-droits, notables, conseillers), 2/ les « pouvoirs religieux » (prêtres, marabouts et imams, devins, prêtres-guérisseurs...), 3/ les « pouvoirs administratifs » (les agents de l'administration déconcentrée, services administratifs et techniques, les forces de l'ordre, justice), 4/ les « pouvoirs économiques » (tous les individus dont le pouvoir se fonde dans la possession d'un capital économique important), 5/ les « pouvoirs politiques » (membres de bureaux locaux des partis politiques, députés, ministres...) et 6/ les « pouvoirs associatifs » (associations locales endogènes, comités de projets de développement, bureaux de la caisse d'épargne et de crédit, etc.). Les ressortissants constituent un 7^{ème} groupe stratégique de notre étude.

²⁰ Ducroz J.-M., 1976 : 57-59.

devenus une classe dirigeante particulièrement disposée²¹ à succéder aux colons à l'indépendance du Niger. Pour mémoire, voici quelques figures nationales originaires du Gorouol : Djibrilla Maïga Mohamadou (conseiller de la République à Paris en 1947, sénateur, puis commandant de cercle), Hassane Sourghia (conseiller, maire de Niamey), Hamadou Fiti Maïga (ministre de l'intérieur sous Kountché), Harouna Bembello (ministre de la coopération, ministre du développement rural), Wassalké Boukary (ministre des finances, ministre du développement rural), Mahamadou Sourghia (ministre de la santé), sans compter les députés, cadres de l'administration ou du privé...

Issifi²² est né en 1955 à Kourki (canton de Gorouol, arrondissement de Téra). Il a fait ses études primaires à Dolbel (mission catholique), puis le collège à Niamey et a passé l'Ecole Nationale d'Administration, niveau moyen, avant de commencer une carrière (1974) dans l'administration des hôpitaux. Il revient aux études en passant son bac en 1981 et fait l'université de Niamey puis de Kinshasa d'où il sort en 1984 avec le grade 1 de gestion des services de santé. Il travaille au CHU et à l'HNN avant de retourner en études à l'Université catholique de Louvain (Belgique) de 1989 à 1993. Licencié en gestion des services de santé, il travaille deux ans au CERMES de Niamey puis au ministère de la santé comme directeur administratif et financier en 1996-1997. Enfin, il devient directeur adjoint du CHU de 1997 à 1999, puis cadre de la PEV. Sur le plan politique, après avoir milité au sein du MNSD Parti-Etat au sein duquel il ne pouvait émerger face aux aînés, il saisit, avec quelques amis de sa classe d'âge, l'occasion offerte par le coup d'Etat de Baré en 1996 pour changer de camp politique. Après avoir décliné la proposition qui lui avait été faite de postuler comme député, il est porté candidat aux élections municipales de février 1999 pour la commune rurale du Gorouol au titre du RDP, où il figure en tête de liste.

Harouna est né en 1947 à Belleykoira. Il exerce à Niamey le métier de commerçant après avoir fait l'expérience de l'exode au Ghana pendant 3 ans (retour en 1969 suite aux expulsions massives d'étrangers lancées par le Président ghanéen). Ancien *Sarkin Baci* (=chargé de l'information) et *Sarkin Wasa* (= chargé des manifestations) du temps de la *Samaria*, Issifi a été secrétaire à l'information au sein de l'ONG Boogu avant de devenir conseiller. Vivant à Niamey, il y a milité au sein du MNSD, depuis le temps du parti-Etat, au niveau de son quartier puis s'est « tourné » vers le terroir depuis quelques années (membre du bureau de la sous-section du Gorouol). En tant que secrétaire économique, Issifi assure le lien avec les commerçants « quand on veut quelque chose auprès d'eux ou si quelque chose arrive pour eux ». Pris par ses activités commerciales, il privilégie une stratégie d'investissement dans l'arène locale à travers une relation au village qui le représente et dont il prend en charge la campagne électorale. C'est notamment la stratégie qu'il a employée lors des dernières élections municipales en 1999.

Ces ressortissants se sont organisés de longue date sous forme de regroupements associatifs plus ou moins formalisés. Ils se mobilisent occasionnellement pour concrétiser leur soutien aux populations des villages et du canton. L'ONG Boogu²³ en est une concrétisation exemplaire. A l'origine, Boogu est une structure d'entraide initiée par des ressortissants songhay du canton résidant à Niamey, dont les premières actions de soutien remontent à l'année 1971 (sécheresse). Reconnue par le ministère de l'intérieur en avril 1992, l'ONG a mené diverses opérations pour appuyer les songhay du Gorouol touchés par des épisodes de disette. Avec l'appui de différents partenaires (Coopération suisse, PAM, Sos Sahel International, Caritas...), l'ONG a procédé à des distributions de vivres aux populations. A partir de 1999, elle a évolué vers des opérations de sécurité alimentaire, d'ambition plus durable, à travers la mise en place de banques céréalières²⁴ « mixtes » et « femmes » dans les 26 villages songhay du canton (voir Hahonou, 2002 : 31-32) et plus globalement pour tenter d'impulser des actions de développement :

²¹ Nombre d'entre eux sont ou étaient de fait de religion catholique, atout supplémentaire vis-à-vis des colons qui s'apprêtaient à céder les rênes du pouvoir aux « évolués ».

²² Les prénoms utilisés à titre de source ou d'exemple sont volontairement falsifiés par l'auteur du présent rapport.

²³ *Boogu* désigne les travaux collectifs réalisés au sein d'un même groupe d'âge.

²⁴ Le nombre total de banques céréalières réalisées par Boogu est aujourd'hui de 55.

« Il faut être proche de la population. C'est un problème de développement que l'administration n'a pas les moyens de résoudre. En fait, ce n'est pas la population qui a cherché à s'organiser mais on a cherché à les organiser : Boogu a des bureaux locaux au niveau de chaque village du canton et un bureau cantonal mais ceux-ci sont inactifs, car les dirigeants locaux ne font presque rien. Boogu, c'est une contribution extérieure utile mais les cadres placés localement sont inactifs. Nos gens sont toujours habitués à dire « il faut amener ceci-cela » et c'est la politique de la main tendue ! » (un ressortissant, membre de Boogu, entretien mars 2003).

Initiateurs de dynamiques associatives villageoises et cantonale, les ressortissants bénéficient là d'un relais politique de premier plan (forte visibilité des réalisations, proximité forte avec les villageois bénéficiaires) pour réinvestir l'arène politique locale.

« - Vous n'avez pas l'intention de vous présenter comme candidat aux élections locales ?

- Nous avons nos calculs propres, en tant que grand leader, s'il y a des élections, tu choisis quelqu'un au village pour qu'il se porte candidat et tu l'appuies. C'est ce que j'avais fait dernièrement. [...] L'appui consiste à faire le dossier du candidat et à financer la campagne en sa faveur, car lui-même n'a rien ! » (un ressortissant commerçant du Gorouol, entretien à Niamey mars 2003).

Quand ils ne possèdent pas eux-mêmes les fonds nécessaires aux campagnes, les ressortissants ont l'avantage d'avoir accès aux ressources financières du parti à Niamey dont ils assurent à leur gré la répartition.

« Le parti peut débloquent un million au niveau du siège. C'est peut-être 200.000 F CFA qui arrivent à la structure de base. On paie du thé aux jeunes, le sel et les pagnes aux femmes. [...] Les candidats au villages n'en sont pas au stade où ils peuvent financer leur campagne. Même la caution de 100.000 F CFA, les villageois ne peuvent pas. Il n'y a aucun village au Gorouol qui peut réunir un fonds consistant à travers la vente des cartes du parti. Il faut les ressortissants ! » (un ressortissant du Gorouol, entretien à Niamey mars 2003).

Outre les avantages de la maîtrise financière du jeu politique, les ressortissants ont aussi une meilleure compréhension et connaissance des règles du jeu politique (listes et procédures électorales, réseaux administratifs et juridiques, instances de décision, techniques de lutte politique...). Ils cumulent ainsi de nombreux atouts : ce sont souvent des aînés, ayant fréquenté plus longtemps les bancs des écoles, toujours mieux informés, doté d'un rang et d'un capital social et de réseaux d'amis, de promotionnaires... qui leur confèrent d'incontestables avantages sur leurs parents du village.

« Savez-vous qui était pressenti pour être maire en 1999 ?

... tout se décide ici à Niamey par les ressortissants du Gorouol, à travers Boogu, c'est eux qui décident de tout. Les villageois ne vont pas nous contredire, on ne va pas prendre un villageois pour être maire, c'est impossible ! Donc, forcément, c'est ici qu'il y a compréhension et nous n'avons pas normalement à recourir aux élections pour choisir le maire » (un ressortissant du Gorouol, entretien à Niamey mars 2003).

Il ressort de tout cela une forte dépendance des villageois à l'égard des « commis », qui apparaissent comme les véritables maîtres du jeu politique local. Un virage politique à 180 degrés d'un seul ressortissant influent issu du village et c'est tout un électorat local qui peut changer de camp politique :

« - Vous avez quitté le RDP pour aller au PNDS. Qu'est-ce qui explique ce choix ?

- Personnellement, je n'ai rien compris à mon virage. Ce sont les gens de Niamey [les ressortissants du village] qui nous trouvent au village et nous donnent des instructions. Moi j'exécute seulement ! [...] Ce sont les ressortissants qui virent et en même temps font basculer avec eux les villageois » (candidat RDP aux municipales de Yatakala février 1999, entretien mars 2003).

Le tableau ci-après relatif au lieu de résidence (en février 1999) des candidats titulaires et suppléants aux élections municipales de la commune du Yatakala met en évidence la

prépondérance des ressortissants (résidence Niamey, Tillabéri ou Téra) parmi les candidats titulaires et particulièrement parmi les têtes de liste.

Tableau 2 : Lieu de résidence par parti politique des candidats titulaires et suppléants aux élections municipales de la commune de Yatakala du 7 février 1999

ANDP Zaman Lahiya		MNSD Nassara		PNDS Tarayya		RDP Jama'a	
Titulaire	Suppléant	Titulaire	Suppléant	Titulaire	Suppléant	Titulaire	Suppléant
Niamey	Niamey	Tillabéri		Niamey		Niamey	
Niamey							Niamey
						Niamey	
						Niamey	
							Niamey
		Niamey			Niamey	Niamey	
						Niamey	
						Niamey	
			Niamey				
						Niamey	Niamey

Si pour l'électeur, le militant de base ou le candidat résidant, la « liste électorale » du parti n'a pas de matérialité (elle n'est jamais visible²⁵), pour d'autres, les « commis » basé à Niamey, cette liste est toujours négociable, malléable à loisir.

« Le classement de liste, je n'ai pas compris comment il a été fait. La base donne les noms des candidats et le reste c'est à Niamey que ça se passe ! » (un enseignant, candidat aux municipales de 1999 - commune rurale de Yatakala, entretien février 2003).

En général, les listes ne sont pas arrêtées définitivement. Au vu des résultats provisoires, en fonction des sièges obtenus, des arbitrages sont réalisés au sommet de la hiérarchie politique, à Niamey, par les ressortissants et autres « gros bonnets » du parti. Ceux-ci se rendent à la Cour Suprême, où les listes ont été déposées, pour en modifier l'ordre ou la composition²⁶. Ceci explique en partie la prépondérance plus marquée des ressortissants au sein de la liste du RDP Jama'a, parti au pouvoir à l'époque. C'est dire la centralité des « commis », sans doute au détriment relatif des chefs traditionnels, dans l'arène politique locale.

A Bankilaré, ces constats sont généralement valables, bien que la densité d'intellectuels kel tamasheq basés à Niamey ou dans l'intérieur du pays soit nettement moins forte. Ci-après, le cas de Z. est significatif du poids des « commis » en milieu tamasheq :

Z. est né à Bankilaré de mère *taklit* (statut servile) et de père *aneslim* (marabout). Il est enseignant de formation. « C'est par consensus que Y a été député de Bankilaré pendant deux législatures. Jusqu'à l'arrivée de Baré en 1996. Là, ils ont voulu chercher un nouveau candidat, car Y qui était deux fois député au titre du MNSD n'était pas crédible. Alors, c'est moi qu'on a désigné. Je n'étais même pas candidat. A l'époque, j'étais en poste à Maradi. J'ai dit

²⁵ L'obligation d'affichage des listes 45 jours avant le scrutin au niveau du chef-lieu de région (article 43 de l'ordonnance 96-014 du 16 avril 1996 portant Code électoral) reste théorique. Elle n'est pas appliquée.

²⁶ Source : entretiens avec des membres de la CENI, juillet 2003.

« D'accord ! ». On a mis mon nom pour l'UNIRD et j'ai été élu ». Z. a exercé son mandat jusqu'au coup d'état d'avril 1999. La transition de Wanké et les premières années du gouvernement de la V^{ème} République ont été marquées par l'errance pour l'ancien député. Au moment des renouvellements des bureaux des partis politiques de l'année 2002, Z. a été approché en par le PNDS-Tarraya pour faire campagne pour le parti. On lui a donné le véhicule, le carburant et des liquidités pour tenter de convaincre l'électorat de Bankilaré. Peu après son retour de mission, le MNSD-Nassara (au pouvoir) contacte Z pour lui demander de changer de camp. Doté de nouveaux moyens, Z entame une nouvelle mission en faveur du MNSD, avec à la clef, un poste de conseiller spécial du premier ministre.

Conscients du poids des ressortissants dans le jeu politique local, les leaders nationaux des partis politiques n'hésitent pas à courtiser les plus influents et traduisent cette donne sociopolitique rurale en stratégie de campagne électorale.

Les acteurs politiques émergents

Les rapports qui caractérisaient les sociétés songhay²⁷ et kel tamasheq avant la conquête coloniale restent très prégnants aujourd'hui. Dans des sociétés fortement marquées par les statuts des individus, trois catégories d'acteurs sociaux « dominés » tentent d'émerger : les femmes, les cadets et les individus issus des classes serviles.

Genre féminin et politique

D'une façon générale, il est admis que les femmes constituent un électorat important mais ne sont pas représentées proportionnellement dans la composition des bureaux des partis politiques. Sous l'impulsion des ressortissants qui tentent de conformer la structuration des bureaux politiques à la loi sur les quotas²⁸, les bureaux ont, à l'occasion de leur renouvellement en 2003, intégré des militantes. On constate néanmoins qu'au niveau villageois les femmes sont le plus souvent reléguées à des postes sans importance réelle (chargée de la condition féminine et de la jeunesse) voire fictifs. Elles occupent « logiquement » les postes liés aux questions féminines et parfois la trésorerie du « comité de base » (une idée commune est que la femme ne s'enfuit pas avec la caisse et ne détourne pas). Dès que l'on passe aux niveaux supérieurs, elles disparaissent de l'organigramme des bureaux politiques à quelques rares exceptions près.

La femme n'est, de par son statut au sein des sociétés songhay et *kel tamasheq*, pas portée à afficher publiquement une opinion politique divergente de celle de l'homme auquel au sein de son foyer elle doit obéissance et respect... La jeune femme est soumise au patriarcat. Mariée, elle suit son époux : Elle quitte l'ombre du père pour celle du mari. Aussi, la question de la « coloration » politique²⁹ des militantes est généralement assez facilement réglée : le plus souvent, la femme mariée épouse les opinions de son mari. Il n'est d'ailleurs pas rare que celui-ci vote à sa place.

« En cas de vote, ici à Kourki, les femmes remettent leur carte d'électrice à leur mari, leur frère ou au père. Tout dépend de celui que tu décides de soutenir. Ce n'est pas ici seulement ! » (un politicien de Kourki, entretien mars 2003).

Il arrive toutefois qu'un dilemme familial se pose lorsqu'il lui est demandé de choisir entre son mari et son frère.

²⁷ Sur ce point, voir les oppositions maîtres et esclaves, chefs et sujets, patriarches et dépendants, hommes et femmes, aînés et cadets explicitées par Olivier de Sardan, 1984. Sur les sociétés kel tamasheq, voir Bernus, 1981.

²⁸ Il s'agit du décret 2001-056 portant modalité d'application de la loi n°2000-08 du 07 juin 2000 instituant le système de quota (25% de femmes) dans les fonctions électives.

²⁹ Expression courante au Niger pour désigner le rattachement politique d'un individu. On note par ailleurs que les partis politiques sont généralement identifiés par une couleur.

Les femmes, elles-mêmes, s'appropriant l'idéologie dominante plutôt que de s'y rebeller, estiment qu'elles ne peuvent pas prétendre à quelque chose devant l'homme : quelle que soit sa valeur, on ne manquera pas de trouver un homme au village qui est plus que la femme.

Le « manque d'ouverture d'esprit et de connaissances » de la part des hommes et des femmes est souvent évoqué au cours des enquêtes pour tenter d'expliquer la place de retrait qu'occupe la femme sur la scène publique d'une façon générale au Niger. Sur ce point, voir Abdou Hamani (2000), qui dans une approche aussi bien historique et institutionnelle que statistique et juridique, retrace la place de la femme dans la vie politique nigérienne et dresse le constat documenté de la sous-représentation des femmes en politique. Sur la place des femmes dans les sociétés pastorales du Niger occidental, voir Zangaou M. (1991) et Bellot J.-M.()

Au village, chacun notera néanmoins qu'en la matière des changements ont été observés :

« Les hommes acceptent car c'est le contexte qui l'exige. Maintenant les projets qui arrivent collaborent beaucoup plus avec les femmes qu'avec les hommes. [...] Personnellement, l'année dernière je me suis rendue à une réunion dans un autre village en laissant mon foyer pendant deux ou trois nuits. Tout peut se faire s'il y a entente entre la femme et son mari mais il y a aussi le fait que le mari soit lettré car c'est difficile qu'un illettré admette certaines évolutions » (une femme au foyer, Yatakala, entretien mars 2003).

Mais cette évolution, qui vient de la ville, de l'extérieur, en particulier à travers les projets de développement qui en sont le fer de lance, n'est pas non plus sans poser des résistances car elle implique une nouvelle vision des acteurs qui composent la scène publique, de nouveaux partages des responsabilités aussi bien dans la sphère privée que publique :

« En réalité, les femmes sont meilleures gestionnaires que les hommes, les hommes eux détournent facilement l'argent ou les vivres, voilà pourquoi, partout dans le pays, les femmes sont citées en exemple, et c'est vrai, car nous mêmes on constate que les femmes sont plus rigoureuses en matière de gestion de biens collectifs. Et ça, c'est vous les "Blancs"³⁰ qui êtes à la base. Partout, vous êtes en train de créer... vous chercher à dresser les femmes contre les hommes. De la même façon que vous avez amené vos femmes à vous commander, alors vous voulez aussi dresser la femme rurale contre son mari. [...] Toutes les difficultés du moment là, c'est vous, les intellectuels, qui êtes à la base car vous avez cherché à dresser la femme contre l'homme. Maintenant que vous êtes commandés par vos femmes, vous voulez que nous aussi, nous soyons comme vous. Vous avez fait comprendre que la femme peut aller à la guerre comme l'homme, vous lui avez fait comprendre qu'elle peut aussi être ministre, et même présidente. Que voulez-vous, elles ont pris conscience de tout ça. Certaines parmi elles ont déjà goûté à tout ça, alors elles sont en train de bousculer les hommes pour revendiquer. Et voilà, c'est que ce que nous sommes en train de vivre maintenant. Dans les villes, vous êtes débordés par les revendications de la femme, et vous êtes entrain d'introduire le même virus dans les campagnes. Voilà en fait là où vous les intellectuels vous voulez nous conduire. Allons-y, puisque c'est le temps qui l'exige. On verra ce que ça va nous apporter de positif. Quand c'est une femme qui commande un homme, laissez moi vous dire que rien ne va plus marcher comme avant. En fait, c'est le monde à l'envers » (un paysan de Kolman, responsable d'une banque céréalière, entretiens nov. 2001).

L'émancipation de la femme sur le plan économique et politique est une idée nouvelle qui fait obstacle à la domination hégémonique de la femme par l'homme qui résulte de « l'idéologie patriarcale³¹ ». L'opposition à cette émancipation féminine à la fois économique et politique traduit des appréhensions masculines face à un pouvoir qu'ils sentent d'autant plus menacé que l'exercice des responsabilités dans la gestion de la chose publique par les

³⁰ L'enquête s'adresse à l'enquêteur, un fils du village, un intellectuel ayant fait des études, et donc « corrompu » par la ville.

³¹ Voir Olivier de Sardan, 1984 : 109-113.

femmes s'avère plus efficace. Toutes sortes d'arguments (religieux et moraux, historique, etc.) sont mobilisés pour tenter de justifier ou expliquer la place subordonnée des femmes. Mais au delà des discours, ici et là, les oppositions se font concrètes :

« Les hommes ne veulent pas que les femmes soient devant eux, qu'elles soient une autorité. Ils leur cachent par exemple qu'une femme peut être candidate aux postes de conseiller » (une animatrice *kel tamasheq*, février 2003).

En milieu songhay comme en milieu *kel tamasheq*, les femmes sont tenues à l'écart des affaires politiques. Le cas d'une femme *tilogmate* (de la tribu *Loghmatten, imghad* rattachés au groupement des *Kel Igirer*) qui s'était présentée comme candidate aux élections municipales de février 1999 fait figure d'exception :

Aminata est née à Bankilaré. Elle a suivi un cursus scolaire au gré des affectations du papa, garde républicain, et atteint le niveau 3^{ème}. En 1986, elle fut admise au test pour l'embauche d'agent de l'état civil. Après une formation de six mois, elle fut recrutée par la sous-préfecture de Téra (Etat civil) où elle a fait toute sa carrière professionnelle. Sa carrière politique démarre dans les années de l'après Conférence Nationale avec une intégration dans le bureau du PNDS en 1992-1993, puis un poste de SG du bureau de l'arrondissement pour le PNDS. Elle fut nommée en 1994 secrétaire d'arrondissement en remplacement d'une autre femme, puis secrétaire municipale à la mairie de Téra en 1995 grâce à ses appartenances politiques (PNDS). En 1996, le sous-préfet sur ordre du préfet lui demanda de passer au RDP. Son refus lui valut un renvoi sans droits. Après une campagne dans la presse écrite, son cas fut relayé par un ministre issu de la rébellion touareg et elle put être réintégrée dans ses fonctions. En 1997, elle fut rétrogradée à l'état civil municipal, avant de reprendre la même fonction à la sous-préfecture. Aminata est aussi membre de l'association RDFN Téra où elle occupe un poste de conseillère. Lors des municipales de février 1999, « je n'ai pas été candidate mais on m'a proposé au niveau du bureau du PNDS. C'est à Téra que cela s'était passé. Cela n'a pas été facile, il a fallu que je m'impose aux hommes de Bankilaré. Les hommes empêchent leurs femmes de voter pour moi. D'ailleurs les femmes ne peuvent pas se déplacer facilement pour voter. Pourtant ce sont elles qui sont venues voter et pas les hommes. Notre oncle a même refusé de nous saluer et de nous donner à manger ». « Au niveau des campagnes électorales, moi, j'ai dit aux femmes que le temps de la dictature de Kountché est finie, qu'il faut quelqu'un, un fils ou une fille de la région, qui puisse investir pour la région (CSI, forages, écoles). [...] Le parti a fourni une voiture et de l'argent mais il fallait compléter par nous mêmes. J'ai vendu des parcelles et des animaux et j'attends bien que le parti me récompense. D'ailleurs il me récompense ». Néanmoins, Aminata a finalement désisté au dernier moment car elle n'avait pu s'imposer en tête de liste de son parti. (Mme Aminata, Téra, entretien mars 2003).

Quand bien même elles parviennent à être candidate, les femmes doivent recourir à tous les coups de la politique pour faire figurer leur nom en bonne place sur la liste des candidats. On remarquera à cet égard pour les élections municipales de février 1999 que seul le parti ANDP-Zaman Lahiya avait présenté deux femmes candidates, et encore comme suppléantes, dans la liste des candidats au conseil municipal de la commune du Gorouol. Du côté de Bankilaré, on note que 2 femmes figurent sur les listes de candidats au conseil municipal de la commune pour les partis MNSD-Nassara (première suppléante) et PRD Mahiba.

Conflits générationnels

« Vous les jeunes vous êtes pressés d'arriver au pouvoir. Or quand on est avec un aîné, on ne peut pas être devant lui. C'est ce qui explique que les jeunes quittent le MNSD pour aller adhérer au PNDS, à la CDS, au RDP... Cela ne nous plait pas mais ça les arrange beaucoup, ils ne deviennent jamais grands à nos côtés. Dans le temps, un jeune suivait son aîné jusqu'au moment où celui-ci lui cédait la place. Mais maintenant c'est difficile qu'un aîné cède sa place à un fils ! » (un ressortissant du Gorouol, militant du MNSD, entretien mars 2003).

Cette citation résume à elle seule et révèle la latence des conflits de générations au sein des sociétés songhay et *kel tamasheq*. « Le principe d'ânesse détermine sans faille les rangs et les prérogatives de chaque membre de l'unité familiale, en tissant un code permanent de

préséances et de pouvoirs auquel nul ne peut échapper, ni n'accepte aucune égalité, aucune équivalence, du moins à l'intérieur du groupe familial résidentiel » (Olivier de Sardan, 1984 : 115). Transposé à la sphère de la représentation politique, ce principe érigé sur le patriarcat détermine avec une certaine rigidité la préséance en la matière. Tant que nous nous situions dans un cadre de parti-Etat unique, on ne pouvait guère envisager d'échappatoire. Avec le multipartisme se sont ouvertes toutes grandes des portes pour les cadets et la possibilité d'expression libre des tensions ou conflits générationnels silencieux et latents, mais aussi de conflits de castes comme nous le verrons plus loin.

L'arrivée au pouvoir de Baré a été une opportunité pour la jeunesse de faire son baptême politique à l'écart des anciens et, au passage, de briguer des mandats électifs, situation qui ne pouvait se réaliser dans le cadre d'un parti unique et le maintien du principe de respect des aînés.

Daouda est un jeune originaire de Weyzebangou où il a fait le primaire. Il a poursuivi son cursus scolaire à Téra puis Niamey jusqu'au niveau troisième. Dès après le coup d'Etat du colonel Baré, Daouda, dans le sillage de son grand frère, a adhéré au COSIMBA (comité de soutien à Ibrahim Mainassara Baré), plus tard devenu l'UNIRD (union des nigériens indépendants pour le rassemblement démocratique), puis le RDP. Coopté par son frère et des jeunes de son âge (élèves, jeunes déscolarisés, exodants, vacanciers) dont il était le leader au village, il s'est présenté pour être candidat au titre du RDP aux municipales de février 1999 dans la commune de Gorouol. Ses supporters sont au nombre de 389, regroupés dans une association de jeunes du village. Ils mènent ensemble des activités de divertissement (invitations) mais également des travaux communs aux champs, au marché, (construction de hangars), à l'école, au sein du village en matière de salubrité... « Le chef du village n'avait pas voulu que je sois désigné, il voulait le poste pour un autre. On avait fait une réunion pour désigner quelqu'un pour être le candidat du village. Au début la foule avait désigné un vieux mais les jeunes ont contesté, en faisant valoir qu'ils sont la force au village et que le bonhomme en question était trop peu présent au village pour être imprégné de ce qui s'y passe. Ils ont proposé mon nom. C'est comme ça que je suis devenu leur candidat ! » (Daouda, entretien à Niamey mars 2003).

Mais la possibilité pour les jeunes d'émerger comme leader d'opinion n'a pas attendu le multipartisme. Au niveau de l'organisation traditionnelle, il existe des regroupements de classes d'âge dans les villages qui restent encore aujourd'hui une référence pour les regroupements associatifs d'élèves ou anciens élèves, les *fadas*, etc. A un niveau plus régional, il faut citer le cas de la Mutuelle des jeunes pour le développement (MJD).

La MJD, qui est relativement récente (1996), est, dans le département de Tillabéri, l'association tremplin-type pour des cadets qui tentent d'émerger économiquement, socialement et politiquement. Elle s'affiche comme un mouvement citoyen de défense des intérêts de la population et une association de promotion de l'insertion des jeunes au niveau régional. Inspirée des thèses régionalistes lancées quelques années plus tôt par Moumouni Adamou Djermakoye, la Mutuelle s'est construite autour de la tentative de réserver des emplois aux jeunes désœuvrés de la région de Tillabéri et s'est positionnée assez vite comme un intermédiaire entre l'Etat et les populations, un « trait d'union entre les partis politiques », une sorte de syndicat des jeunes. N'ayant pu obtenir de l'administration le statut d'une association, le mouvement a opté pour la dénomination « mutuelle ». Les carrières aurifères de la région de Téra furent l'un de ses premiers chevaux de bataille. Ce fut l'occasion de faire valoir des objectifs de développement local associant la nécessité d'une protection de l'environnement à une exigence de priorité à l'emploi des populations locales sur celles provenant d'autres régions du pays. De la même manière que les partis possédaient des bureaux locaux, la Mutuelle mit en place des antennes dans tous les centres administratifs du département de Tillabéri. Disposant d'une assise sociale réelle et ayant fait preuve de ses capacités de mobilisation des populations, la MJD constitua un groupe de pression réel pour

les autorités à différents niveaux (municipal, sous-préfectoral et préfectoral, ainsi que national).

« Quand Baré est arrivé au pouvoir je l'ai soutenu jusqu'au moment du COSIMBA. J'ai quitté le mouvement quand c'est devenu le parti RDP. C'est alors qu'est intervenue la création de la Mutuelle. Après la mort de Baré, j'ai été approché par le président du PNDS, enfin plusieurs personnalités d'autres bords politiques, compte tenu du fait qu'avec la Mutuelle j'étais devenu un leader d'opinion de ma région. Les leaders politiques partaient jusqu'à me trouver sur mon lit d'hôpital pour me demander d'être dans leur parti. J'ai accepté d'aller au PNDS à cause d'un grand frère que j'admire beaucoup » (un membre fondateur de la MJD, ressortissant du Gorouol, entretien à Niamey mars 2003)

Assez rapidement la MJD est devenue un instrument de contestation du pouvoir en place, en l'occurrence celui de Baré, et fut courtisée par différents partis politiques de l'opposition. Elle bénéficia pendant un temps d'appuis de la chefferie coutumière, de personnalités publiques nigériennes et de partis politiques. Marquée politiquement du fait des penchants politiques attribués à son président (PNDS), la MJD connut des tensions internes qui donnèrent lieu à une lutte de leadership téléguidée par le pouvoir en place (MNSD). L'ancien président fut évincé durant un mandat mais est récemment (congrès de la MJD du 4 au 5 octobre 2003 à Filingué) revenu à la tête de la Mutuelle.

Du côté des *Kel Tamasheq*, l'exode (en Côte d'Ivoire en particulier) semble avoir aussi constitué une forme d'émancipation des jeunes à l'égard de leurs aînés (à la fois à l'égard du père et des oncles et à l'égard des « maîtres »), une initiation à diverses formes d'indépendance. Mais l'exode, en éloignant des centres de décisions locaux et de l'évolution des événements de l'arène politique locale, est en quelque sorte un investissement humain à long terme. Les carrières des anciens entrés en politique aujourd'hui en témoignent.

On soulignera par ailleurs la forte corrélation entre l'engagement de la jeunesse dans le mouvement associatif, en particulier dans Timidria (nombre de candidats sont des militants reconnus de Timidria, tous sont originaires des terroirs tribaux dans lesquels les leaders de Timidria sont issus), et l'engagement politique au sein du PRD-Mahiba (la moyenne d'âge des candidats de ce parti en février 1999 était la trentaine), et par conséquent le lien entre l'émancipation des cadets et l'émancipation politique des descendants d'esclaves.

Le PRD Mahiba est un parti né en 1996 d'une scission du PUND Salama, lui-même issu d'un processus de fractionnement avec l'UDPS Amana. Les trois partis ont en commun d'être soutenus essentiellement par un électorat *kel tamasheq*. C'est à la suite du congrès de Zinder du PUND Salama (1995) qu'une partie des militants originaires de Tillabéri s'est détachée de son leader Akoli Dawal³² et a créé le PRD Mahiba. Pour les militants originaires de Tillabéri, l'adhésion initiale au PUND Salama était motivée par le constat d'une sous-représentation politique des *Kel Tamasheq* et un sous-développement relatif au regard des *Songhay*. Le parti est depuis sa création présidé par un ressortissant de Tillabéri, Mahaman Mazou (cf. rapport Observatoire de la décentralisation à Tillabéri, 2003). Au niveau de la zone de Bankilaré, deux « commis » de la communauté noire en furent les porte-drapeaux (l'un d'eux fut le premier secrétaire général du parti, l'autre devrait sa promotion dans l'appareil d'Etat à son appartenance au PRD). Une partie de l'électorat du PRD a successivement suivi les appartenances politiques de ses leaders : MNSD et ANDP, puis PRD, et plus récemment (1999) MNSD.

Les candidats PRD Mahiba aux élections municipales de 1999 (cf. annexe) ont été recrutés parmi les populations d'origine servile (ou assimilées) issues des zones d'intervention de Timidria (appui à la création d'écoles publiques) aux environs de Bankilaré,

³² Touareg blanc, ancien ministre, fondateur du PUND Salama, originaire d'In Gall (département d'Agadez).

principalement (14 candidats sur 22 soit 63%) au niveau des tribus *Tingueragedesh VI*, *Tingueragedesh III* et des populations *Doufarafarak* dont les campements sont situés vers Tambanguil. Il faut ajouter que les deux principaux leaders locaux du PRD à sa création étaient des membres actifs de Timidria. Le lien entre le militantisme associatif et militantisme politique est ainsi fait.

La difficile émancipation des classes serviles

« L'esclavage au Niger n'est pas totalement aboli dans les faits et encore moins dans les mentalités » (Dandah & Galy, 2003 :106³³).

Nous aborderons ici les survivances de l'esclavage dans le Gorouol et à Bankilaré sous l'angle des représentations populaires autour des « captifs » et leurs incidences sur la représentation politique de ces groupes de populations.

Pour une description détaillée de la place de l'esclavage dans les structures sociales traditionnelles songhay, wogo et kel tamasheq, nous renvoyons à Bernus (1963, 1981), Olivier de Sardan (1969, 1984) et Rouch (1954). Il y a encore aujourd'hui relativement peu de recherches basées sur des études empiriques approfondies autour de ce thème qui reste un sujet très sensible dans la société nigérienne. On citera à cet égard les travaux controversés réalisés par l'association Timidria en 2003, le film « Maîtres et esclaves » réalisé par Bernard Debord (2002) et les diverses réactions qu'ils a suscitées tant dans les milieux scientifiques qu'au sein de l'intelligentsia nigérienne. Plus récemment, Roger Botte publiait dans un article sur l'esclavage au Niger en se basant sur des faits très contestables³⁴ (Politique Africaine de juin 2003 : 127-139).

Généralement, le thème de l'esclavage n'est pas sans susciter une gêne lorsqu'il est évoqué. Les termes mêmes qui désignent les individus de statut servile, en milieu songhay ou zarma, sont « euphémisés », voilés (« chose »), codés (*yegga* ou « avant-centre³⁵ ») ou omis (dans nombre d'entretiens réalisés, on note que les interlocuteurs évitent de nommer, remplaçant les termes adéquats par un silence entendu). Les termes de la langue songhay-zarma et de la langue tamasheq sont nombreux pour distinguer les différentes catégories sociales composant la société mais ils sont souvent proscrits de nos jours. C'est le cas notamment de *tam*, *horso*, *kongo*, *banniya*... en langue songhay-zarma. Du côté des *Kel Tamasheq*, depuis la sensibilisation de l'association Timidria, l'utilisation du terme *iklan* (pluriel *d'akli*) est strictement proscrite en public sous peine d'être montré du doigt ou d'avoir à donner des explications...

³³ Dandah & Galy, 2003, « L'esclavage au Niger : aspects historiques, juridiques et statistiques », Niamey, Association Timidria. Il faut noter ici que Timidria s'est intéressé plus spécifiquement à la lutte contre l'esclavage en milieu « nomade », mais très peu aux survivances de l'esclavage dans les sociétés dites « sédentaires ». Cependant l'association affiche désormais une volonté d'étendre son champ d'action dans cette direction.

³⁴ Il est notamment faux de dire qu'à Bankilaré « les Iklan sont interdits d'accès au forage, réservé aux « nobles » ; ils doivent se contenter d'une mare contaminée... ». En fait, ce sont même des descendants de captifs qui assurent la gestion de ces points d'eau. Par contre, la permanence des divisions sociales dans les mentalités est telle que toute une division sociale du travail s'observe : seuls les Iklan se rendent au forage, seuls les Iklan pilent le mil, etc.

³⁵ Concernant l'expression *yegga* (chiffre « neuf »), elle est utilisée dans la société zarma-songhay pour désigner une personne de statut servile. Suivant l'idéologie esclavagiste, l'esclave n'est pas un être complet. Le chiffre « dix » (*i wey*) caractérise l'homme complet ou accompli (*timme*). En milieu urbain, les jeunes remplacent cette expression par le terme « avant-centre » (le numéro neuf correspondant au poste d'avant-centre dans le football), ce qui renseigne sur la prégnance des idéologies esclavagiste et aristocratique même parmi les jeunes générations.

Les railleries relatives à cette origine sociale sont aujourd'hui très mal perçues tant elles touchent la susceptibilité des personnes. Si chacun sait, point n'est besoin de dire. Au quotidien, dans les villages songhay, chaque mariage, chaque baptême, chaque fête religieuse donne lieu à des mises en scène dans lesquelles chacun connaît sa place.

La prohibition du mariage entre descendants de maîtres et descendants d'esclave reste fort prégnante dans les mentalités, y compris en milieu urbain (censé être moins conservateur). Le descendant d'esclave mâle ne peut jamais envisager d'épouser une femme d'ascendance noble (mais l'inverse est toutefois possible à condition que le « maître » de la femme l'affranchisse). La stricte endogamie régit aujourd'hui encore chaque groupe. Si ces aspects restent cachés, sous silence, ils n'échappent pas aux acteurs et observateurs locaux :

« Pour revenir à la société songhay, particulièrement le Gorouol, il faut dire qu'elle est particulièrement fermée. Quand tu vas dans chaque village, tu as des quartiers de nobles et des quartiers d'esclaves. Ce sont des choses que j'ai toujours combattues. Imagine qu'il ne peut y avoir de mariage entre ces deux groupes. Ce sont des choses dépassées, mais qui continuent... c'est une violation des droits de l'homme » (un politicien ressortissant du Gorouol, d'origine noble, entretien à Niamey mars 2003).

Sur le plan politique, dans ce contexte socioculturel, il convient d'agir avec finesse pour tirer partie des spécificités de l'organisation sociale afin d'y construire les bases d'un clientélisme politique.

« En allant au village pour demander aux gens de me suivre, il faut qu'on sache que je suis noble sinon ceux qui se savent nobles ne vont pas me suivre. Ce n'est pas facile ! En me présentant en même temps que celui qui est de caste, les choses se renforcent, on peut tirer des deux côtés pour renforcer le parti » (un leader politique ressortissant du Gorouol, entretien à Niamey mars 2003).

La traduction politique de ces "non-dits", qui structurent les représentations populaires des *Songhay* nobles du Gorouol autour des captifs, est une mise à l'écart en douceur des postes de décision, à travers diverses manipulations. Elle s'exprime aussi bien dans la mise en place de bureaux associatifs que dans celle de bureaux de partis politiques :

"C'est vrai et c'est toujours délicat comme sujet [la place des captifs]. Lors de la mise en place du bureau de l'ONG X en 1992, il a fallu jouer de ruse pour parvenir à placer un noble en tête. Yatakala étant peuplé à 90% de descendants de captifs, il était logique que ceux-ci dominent dans le bureau au niveau de la présidence, la vice-présidence... mais après un débat en a parte nous avons manigancé pour me placer en bonne position. On m'a dit voilà c'est toi qu'on veut mettre parce que Yatakala doit être devant pour tout le canton et on ne peut pas mettre un captif. Donc il faut mettre des critères pour que tu sois devant et c'est à toi de te débrouiller pour ces critères. Alors nous avons fait valoir la nécessité d'avoir quelqu'un capable de discuter avec les Blancs, les ONG et de lire les papiers. Voilà alors que ce sont eux-mêmes qui m'ont proposé. Et c'est comme ça que je suis rentré dans le bureau" (un membre du bureau de l'ONG X Yatakala, avril 2003).

La « masse », pour reprendre une expression populaire, s'est ainsi faite manipulée par les leaders traditionnels issus de la noblesse (*borciney*) et mise à la marge des institutions publiques, confortant une image conservatrice de la représentation politique et une reproduction de l'intelligentsia aristocratique songhay.

Les écrits de 1984 d'Olivier de Sardan (1984 : 201-205) sur les survivances de l'esclavage dans les sociétés songhay-zarma restent pour l'essentiel d'actualité. Toutefois, le multipartisme est là aussi venu bouleverser la donne politique locale. De même que les jeunes se sont jetés dans les nouveaux partis politiques au début des années 1990, les descendants de captifs ont trouvé là une opportunité de représentation politique.

« Au Gorouol, s'il y a deux grands partis aujourd'hui, le MNSD et le PNDS, c'est surtout à cause du problème de castes et nous comme nous l'avons bien compris c'est l'une des raisons

qui nous a fait approcher le PNDS. [...] Au MNSD, il y a les vieux et ceux qui ne veulent pas les bousculer. Nous, les rebelles, nous nous rangeons du côté de PNDS pour tenter de changer les choses » (un politicien ressortissant du Gorouol, entretien à Niamey mars 2003).

A Niamey, la rumeur alimentée par une intelligentsia aristocratique partisane militant au sein du MNSD-Nassara laisse entendre à qui le veut bien que la majorité des zarma-songhay de la région de Tillabéri militant au sein du PNDS serait d'origine servile et tout militant de ce parti est entaché du soupçon d'être « casté » ou sympathisant d'une mauvaise cause, celle des gens de statut servile qui cherchent à dépasser leur condition d'origine.

A Bankilaré, l'émergence politique des descendants d'esclaves est plus nette qu'en milieu songhay mais assez récente puisqu'il a fallu attendre 1999 pour que la lutte pour l'émancipation des anciens captifs porte ses fruits avec l'accession à la députation³⁶ d'un *akli* (singulier de *iklan*, qui en langue tamasheq désigne les personnes de statut servile) qui était une personnalité respectée de l'arène locale. Cet acquis est le fruit d'une prise de conscience progressive des descendants d'esclaves à laquelle le militantisme de Timidria, soutenu par certains politiciens du Gorouol, n'est pas étranger. Même si le député titulaire était un « ancien » (cf. notes de bas de page p. 33-34), la contestation de la domination politique des *imajeren* et des *ineslimen* est plutôt le fait des jeunes, tandis que les vieux ont tendance à vouloir faire profil bas par respect et fidélité, en mémoire aux liens anciens qui unissaient et unissent encore maîtres et esclaves.

« Les gens de Tahoua [pour désigner l'association Timidria dont le président est originaire de Tahoua] viennent insulter les gens, les diviser en prônant la lutte contre les rouges. Les Timidria, lors de leurs missions à Bankilaré, ils disent aux femmes d'enlever les bracelets qu'elles portent aux pieds. Ils sont dans leurs véhicules et ils s'arrêtent pour enlever de force les bracelets aux femmes. Et puis, ils disent aussi aux femmes d'enlever leurs coiffes traditionnelles³⁷ et leurs tenues vestimentaires typiques des femmes *tiklan*. Ce sont les « pires esclaves » de Tahoua, qui viennent pour distribuer de l'argent. Un jour, une vieille femme, Tabadao, l'une des nourrices d'un fils du vieux [le chef de groupement], leur a répondu : « si vous voulez que j'enlève les bracelets alors changez moi la couleur de ma peau d'abord ! » (un kel tamasheq politicien de Bankilaré, tribu Tingueruedesh I, entretien mars 2003).

Auparavant (législatures de 1989, de 1993, 1995 et 1996), la députation avait été monopolisée par les chefferies coutumière et religieuse. Bien qu'étant entré tardivement dans l'arène électorale par rapport aux Songhay³⁸, la chefferie coutumière *kel tamasheq* a su s'accommoder de la donne politique partisane. Dès 1989, elle plaçait l'aîné de la famille régnante des *Kel Igirer* sur les bancs de l'Assemblée Nationale, aux côtés de Souley Oumarou (chef de canton du Gorouol à l'époque) tous deux élus sur liste nationale présentée par le MNSD parti-Etat. La chefferie a également su mettre à profit le statut de circonscription spéciale (cf. note précédente) pour monopoliser la représentation du groupement, avec l'appui

³⁶ Le statut de circonscription spéciale a été accordé au PA de Bankilaré en 1992 par les ordonnances n° 92-058 et 92-059 du 9 décembre 1992 portant fixation et répartition des sièges des députés à l'Assemblée Nationale par circonscription électorale. Cela a permis aux populations en situation de minorité ethnique des localités concernées (PA de Banibangou, Bankilaré, N'gourti, Tassara, Tesker, Torodi et arrondissement de Bilma) de bénéficier d'une représentation spécifique à l'Assemblée Nationale depuis la législature de 1993.

³⁷ De haut en bas, une lecture du statut social de l'individu est opérée. Chacun de ces éléments (coiffe, vêtement, bracelets de pieds) est un symbole de la servitude par laquelle l'esclave se trouve lié à son maître. Les coiffes sont des tresses spécifiques qui diffèrent de celles que des femmes nobles peuvent porter. Les tuniques typiques des femmes *tiklan* sont aussi symboliques de leur statut. Enfin, les bracelets, quoique souvent en plastique aujourd'hui, rappellent les fers autrefois portés par les esclaves *kel tamasheq*. C'est à cette symbolique du pouvoir hégémonique des maîtres sur les esclaves que s'attaquent les militants de Timidria. Néanmoins, cela n'a pas nécessairement le même sens pour les femmes et hommes de statut servile qui reproduisent souvent cette parure sans y attacher le même sens (source : entretien avec Mohamed ag Watakan, août 2003). Il se pourrait même que ces éléments soient l'objet d'une valorisation identitaire au sein des catégories serviles.

³⁸ Les Songhay ont eu dès 1958 des leurs parmi les membres du gouvernement et de l'hémicycle.

de la chefferie religieuse (et malgré quelques « bousculades », tentatives de destitution du chef de groupement), au détriment d'une majorité d'*iklan*.

Les mêmes logiques de recherche du consensus, cachant des mécanismes de négociation et de clientélisme, sont à l'œuvre en milieu *tamasheq*. Toutefois, dans l'espace d'une décennie (1989-1999), les rapports de force entre anciens maîtres et anciens esclaves ont progressivement évolué au sein de l'arène locale. Ils sont notamment perceptibles autour de l'accès à la députation et dénotent une perte de vitesse significative de la chefferie. On peut également l'observer nettement dans la composition sociale des listes de candidats aux élections municipales de février 1999.

Tableau 4 : Statuts sociaux des candidats titulaires et suppléants aux élections municipales de la commune de Bankilaré du 7 février 1999 par parti politique

MNSD Nassara		PNDS Tarayya		PRD Mahiba		RDP Jama'a	
Titulaire	Suppléant	Titulaire	Suppléant	Titulaire	Suppléant	Titulaire	Suppléant
<i>Aneslim</i>	<i>Akli</i>	<i>Abawa</i>	<i>Abawa</i>	<i>Akli</i>	<i>Akli</i>	<i>Aneslim</i>	
<i>Akli</i>	<i>Akli</i>	<i>Amghid</i>	<i>Amghid</i>	<i>Ighawalan</i>	<i>Ighawalan</i>	<i>Amajigh</i>	
<i>Akli</i>	<i>Akli</i>	<i>Abawa</i>	<i>Abawa</i>	<i>Akli</i>	<i>Akli</i>	<i>Akli</i>	
<i>Amghid</i>	<i>Akli</i>			<i>Akli</i>	<i>Akli</i>	<i>Imallagazan</i>	
<i>Akli</i>		<i>Akli</i>	?	<i>Akli</i>	<i>Akli</i>	<i>Akli</i>	<i>Akli</i>
		<i>Illelan</i>		<i>Akli</i>	<i>Akli</i>	<i>Ighawellan</i>	
		<i>Abawa</i>	<i>Abawa</i>	<i>Akli</i>	<i>Akli</i>	<i>Akli</i>	
	<i>Akli</i>	<i>Iderwalan</i>		<i>Akli</i>	<i>Akli</i>		<i>Enad</i>
<i>Illelan</i>	<i>Illelan</i>			<i>Akli</i>	<i>Akli</i>	<i>Iboghalan</i>	
<i>Akli</i>		<i>Amghid</i>	<i>Abawa</i>	<i>Akli</i>	<i>Akli</i>	<i>Akli</i>	
<i>Enad</i>	<i>Enad</i>	<i>Akli</i>	<i>Akli</i>	<i>Akli</i>	<i>Akli</i>	<i>Akli</i>	<i>Akli</i>

Dans le tableau ci-dessus, on constate que les trois grands blocs politiques dominants de la société *Kel Tamasheq* de Bankilaré (*Imajeghen*, *Ineslimen*, *Imghad*) se sont recomposés dans différents partis politiques en s'alliant systématiquement avec des individus issus de groupes vassaux³⁹ ou dominés (*Iklan*, *Iderfan*⁴⁰, *Ighewallan* et *Iboghollitan* en particulier). Il

³⁹ Selon Bernus (1981 : 388), plus de 80 % des *Kel Tamasheq* de l'Ouest nigérien sont d'anciens serfs ou *iklan*. Il convient de bien souligner que de nombreux groupes serviles originaires de la rive gauche ayant fuit leurs

faut noter par ailleurs, la constitution d'un groupe politique spécifique à travers le PRD-Mahiba, *parti tan iklan* ou « parti des descendants d'esclaves », qui, bien qu'il n'ait pas réussi à percer politiquement, marque une évolution importante tant dans le paysage politique local que dans les mentalités (autour de la représentation politique).

S'il a fallu quelques dizaines d'années pour que les anciens esclaves, profitant de la politique de sédentarisation, prennent leur indépendance économique, l'émancipation politique est un fait récent que nous mettrons en relation avec la position charnière qu'a su conserver longtemps la chefferie entre ses sujets et l'administration (voir rapport Gorouol 2002).

« C'est quand nos parents ont compris qu'on n'a plus besoin de passer par les chefs que les choses ont changé. Les gens qui ont fait l'exode, qui ont des animaux, ont compris qu'ils peuvent directement corrompre le chef de poste sans passer par les fils du chef » (un ressortissant de statut servile de Bankilaré, entretien à Niamey mars 2003).

L'association Timidria (Dandah & Galy, 2003 : 72) se prononce favorablement sur la question de l'accélération du processus de décentralisation « *susceptible d'offrir aux groupes marginalisés que sont les anciens esclaves la possibilité de prendre part au niveau local à la gestion des affaires publiques et d'effacer progressivement les clichés qui les accablent* ». Au travers de l'accession des « noirs » (pour reprendre une expression souvent utilisée localement, en milieu tamasheq, pour différencier par le phénotype les anciens esclaves de leurs anciens maîtres généralement désignés par le terme « rouges », bien que parmi les *Kel Tamasheq* des « noirs » aient eux-mêmes possédé des esclaves noirs) à la représentation politique il faut sans doute voir un effet positif d'un discours qui, s'il est parfois décalé avec les faits, a porté ses fruits tandis que chez les voisins songhay le silence autour de ce sujet étouffe toute possibilité d'émancipation. Enfin, il faut souligner que les élections municipales par voie de scrutin de listes (avec ses 22 sièges à pourvoir par liste de parti) ouvre beaucoup plus largement le champ de la représentation politique que ne l'avaient permis jusque là les différentes élections législatives.

maîtres se sont mis sous la protection des groupes dominants de la rive droite et ont ainsi acquis le statut d'affranchis (Bernus, 1981 : 395), ce qui les distingue des *Iklan* acquis par la guerre, le rapt ou par héritage. Bernus (1981 : 393) classe parmi les *iklan* les populations *Imallagazan* et *Ibahawan* (sing. *Abawa*). De fait, ces derniers étaient à leur arrivée au Gurma les captifs des *imghad Iloghmatten* (cf. rapport Gorouol 2002).

⁴⁰ On classe généralement les *Iboghollitan* (métis d'*iklan* et d'*imghad*) dans la catégorie sociale des *Iderfan* qui sont des affranchis, donc des hommes libres (*illelan*). Les *Ighawellan* sont une autre appellation de ce statut particulier. Il faut encore souligner ici qu'au sein de chaque tribu, on peut trouver une large gamme de catégories sociales.

Conversions et reconversions politiques

Nous tenterons d'aborder cette question de « l'inscription politique » villageoise sous deux angles. Le premier privilégie une vision de type « terroir » et met l'accent sur le poids de la chefferie, qui, faut-il le rappeler, fut longtemps, au niveau du village ou du canton, le principal détenteur du pouvoir politique au sens large. Les municipales de février 1999 fourniront une illustration des logiques à l'œuvre pour la composition des listes électorales dans chaque arène politique locale. Le deuxième angle d'approche tente d'élargir l'optique en établissant le lien entre les niveaux villageois ou cantonal et les niveaux de l'arrondissement et de la nation, où les ressortissants marquent de leur empreinte la vie politique villageoise.

Chefferie locale et politique partisane

Dans les villages où les conflits sociaux internes sont peu virulents, on constate souvent (dans l'hypothèse d'inexistence de fraudes électorales⁴¹) qu'un seul parti fait le plein des voix. Par contre, les forts clivages internes que connaissent certains villages du Gorouol se traduisent généralement sur le plan politique par des luttes de leadership et un partage de l'électorat. Bien souvent la division au niveau des partis politiques n'est que la traduction politique moderne de clivages très anciens au niveau de la chefferie cantonale ou villageoise.

« Le premier éclatement du village de Weyzebangou est dû à la trahison des gens de Kolmane, qui s'étaient alliés aux Touaregs afin qu'ils nous attaquent. Ils avaient proposé à nos ancêtres de laisser tremper leurs flèches dans la pâte de gomme arabique pour les rendre plus performantes en cas d'attaque touarègue. C'est précisément pendant que nos flèches se trouvaient dans la pâte que l'attaque eut lieu. Une autre fois encore, les gens de Kolmane avaient manigancé pour diviser les gens de Weyzebangou et Wanzerbé, deux villages qui autrefois collaboraient étroitement, les uns possédant des forces magiques, les autres maîtrisant les flèches. Usant du mensonge, ils firent en sorte qu'une mésentente naisse entre Weyzebangou et Wanzerbé. Enfin, ce sont les gens de Kolmane qui furent responsable de la désertion du village par nos grands guerriers. Le village de Weyzebangou mit longtemps avant de se relever de ces stratagèmes qui contribuèrent à notre affaiblissement. Dès lors, on décida de ne plus collaborer avec les gens de Kolmane. Depuis, nous ne nous marions même pas avec ceux de Kolmane » (un habitant de Weyzebangou, entretien mars 2003).

Au delà de la parenté à plaisanterie née de cette histoire conflictuelle entre deux fiefs du Gorouol ancien, il faut retenir que l'opposition entre les habitants de ces deux villages s'est manifestée à l'occasion du renouvellement de la chefferie cantonale (élue par les chefs de villages depuis l'ordonnance de 1993), comme à l'occasion du soutien politique à des représentants de la communauté.

Mais une histoire partagée peut également être le ciment des alliances entre villages. On trouve par exemple de nombreux cas d'entente politique entre villages voisins, partageant un terroir commun :

➤ Dolbel et Wassal :

Dolbel viendrait de la déformation du nom songhay « *Doro ban* » (litt. « la souffrance, la douleur est terminée »), nom initialement donné au village par ses habitants qui avaient quitté Wassal, en référence à la fin des temps pénibles où les touaregs attaquaient le village. Aujourd'hui, on admet généralement que Wassal et Dolbel sont du même bord politique.

➤ Alkongi I et Alkonji II :

⁴¹ Ou « toutes choses égales par ailleurs », selon la formule consacrée des sciences économiques.

« Entre Alkonji I et II nous sommes presque parents. Ce sont des touaregs⁴² avec lesquels nous vivons depuis plusieurs générations donc sur le plan politique c'est la même chose ! Nous avons fait une campagne commune à Alkonji II. Le suppléant est choisi parmi eux. C'est le petit-frère du chef de village » (le candidat titulaire aux élections des conseillers municipaux de février 1999, commune de Yatakala, entretien mars 2003).

➤ Kourki et Tessi.

« Tessi était là avant Kourki mais depuis toujours nous avons collaboré pour guerroyer, chercher des terres et se les partager. [...] Maintenant, s'il faut chercher un conseiller municipal, on s'entend aussi » (un politicien candidat au conseil municipal de Yatakala de février 1999, entretien février 2003).

La situation à Bankilaré relève du même type de facteurs

« Jusqu'à la Conférence Nationale, il n'y avait qu'un seul chef : Boulla. C'est avec la démocratie qu'il y a eu des zizanies à Bankilaré, jusqu'à aujourd'hui où il y a la déchirure. Cela est dû à la politique. Les gens ont mal compris et ils ont commencé à contester les chefs. Mais les chefs survivront à toute cette agitation. Le premier député de Bankilaré était Elmoumin ag Boulla, l'aîné du chef de groupement. En ce temps là, c'était le parti-Etat. C'est par la suite qu'il y a eu de nouveaux partis qui ont ouvert des divisions dans le village. Chacun avait la prétention à être « députable ». A cause de la politique, Bankilaré est en retard ! » (un sujet de Boulla, Bankilaré, entretien février 2003).

A Bankilaré, le multipartisme a offert à chaque groupe, autrefois relativement uni autour du chef de groupement, une opportunité de gagner des postes électifs et donc dans une certaine mesure d'empiéter sur le pouvoir du chef. Chaque élection législative est l'objet d'âpres négociations pour déterminer le candidat à promouvoir parmi les leaders locaux des quatre blocs historiques. Ces blocs correspondent plus ou moins à quatre grandes catégories sociales : les *imajeghen* pour la chefferie de groupement Kel Igirer, les *ineslimen* pour le groupe maraboutique, les *imghad* du bloc *Loghmatten-Ibahawan*, le bloc regroupant la majorité des *iklan*.

La composition des listes des élections de février 1999

A Bankilaré

Les élections municipales présentent un caractère particulier dans la mesure où il s'agit d'un scrutin de listes⁴³. Il convient donc de rechercher des équilibres entre les groupes sociaux des deux groupements de Bankilaré⁴⁴. Aucun n'ayant une totale maîtrise du jeu politique a

⁴² Il s'agit de *Bella* non rattachés à l'une des chefferies de groupement de Bankilaré, mais recensés auprès du chef de canton du Gorouol.

⁴³ Selon le code électoral, ce cas implique que la liste est composée d'un nombre de candidats titulaires égal au nombre de sièges attribués à la circonscription électorale concernée, et autant de candidats suppléants. Les candidats font une déclaration collective légalisée comprenant toutes les pièces requises (certificat de nationalité, extrait d'acte de naissance ou de jugement supplétif, bulletin de casier judiciaire, certificats de visites médicales, récépissé de versement de la participation aux frais électoraux, etc.). En principe, la liste doit faire l'objet d'un affichage public au chef-lieu de région (au niveau de la préfecture). Toutefois, dans la pratique, les listes ne sont pas systématiquement rendues publiques. Déposées au niveau de la Cour Suprême, elles font l'objet de toutes sortes de manipulations (promotions et rétrogradations dans l'ordre des noms par les ressortissants) après la publication des résultats du nombre de sièges par parti.

⁴⁴ On constate depuis dix ans (à travers les résultats des législatives de 1993, 1995, 1996 et 1999) que le groupement des *Kel Igirer* est dominant sur la scène politique. Au niveau des élections municipales, le groupement des *Kel Ansongo* n'a pu faire valoir ses intérêts qu'à travers de rares candidatures (Tafagou, Wississi). A la proclamation des résultats partiels provisoires, 9 sièges sur 11 furent attribués au RDP-Jama'a. Le candidat *Doufarafarak* placé en 5^{ème} position de la liste RDP-Jama'a fut l'objet de discussions houleuses, les uns faisant valoir que la tribu dont il était membre se situait au delà de Yatakala, c'est-à-dire sur un espace situé au beau milieu de la commune du Gorouol, tandis que les autres tentaient de maintenir les acquis de la négociation au niveau de la composition de la liste des candidats avant le vote.

obligation de se trouver des alliés. Les municipales du 7 février 1999 à Bankilaré fournissent une excellente illustration de recomposition des alliances anciennes entre les blocs participant à la gestion politique du groupement. Quatre listes électorales ont été constituées :

- Le RDP-Jama'a (parti au pouvoir à l'époque) a regroupé le groupe maraboutique (*ineslimen* d'Ingui) et la chefferie de groupement (*imajeghen* de Bankilaré) qui se sont arrogés la tête de liste. Se positionnant en tant que chefs d'orchestre du jeu politique, les deux clans ont proposé la composition d'une liste unique qui tentait de regrouper l'ensemble des « sensibilités » à travers un dosage sociopolitique (sans pour autant y parvenir).

« Il fallait faire une liste RDP, comme c'est le RDP qui était au pouvoir. Les notables et représentants influents de chaque parti ont été intégrés à cette liste. Mais sur le conseil du Ministre [sous entendu Wassalké Boukari], les deux A. et G. se sont retirés pour rester dans le MNSD » (Z, ex-député de Bankilaré, avril 2002).
- Le MNSD-Nassara (parti de l'opposition à l'époque) s'est formé autour du vieil Elhadji Ghoumar Mohamed, d'origine servile, ancien *samari* sous le régime de Kountché, opposant de longue date au pouvoir de *l'amenokal* des *Kel Igirer* (le chef de groupement *Tinguereguedesh*), dont l'influence politique à Bankilaré, déjà nettement perceptible du temps des *Samaria*⁴⁵, s'est affirmée au fil du temps en particulier au sein des descendants d'esclaves⁴⁶ dans un large rayon autour de Bankilaré. Fidèle du MNSD et proche des *Songhay*, Elhadj Ghoumar Mohamed a drainé une grande partie de l'électorat derrière lui. Il faut noter que les *Doufarafarak*, implantés entre les villages songhay du Gorouol, se sont souvent alignés dans le sillage du vieil Elhadji. Après quelques tergiversations, l'ancien député du MNSD-Nassara (issu du groupe maraboutique) s'est détaché de la liste RDP pour se joindre au vieil homme.
- Le PRD-Mahiba, issu de scissions successives de partis touaregs (UDPS-Amana dont une partie a fait scission pour fonder le PUND-Salama, lui-même divisé plus tard pour créer le PRD-Mahiba), est localement identifié comme le parti des esclaves (« *parti tan iklan* »). Il regroupe effectivement quelques descendants d'esclaves des environs immédiats de Bankilaré autour de certains ressortissants militants de Timidria (dont l'un d'eux est devenu suppléant au député de Bankilaré, au titre du MNSD, en novembre 1999) ou leurs relais locaux.
- Enfin, le PNDS-Tarraya se forme dans le sillage de deux personnalités des tribus *Ibahawan* et *Loghmaten* résidant à Téra. La grande majorité des candidats titulaires et suppléants de la liste du PNDS-Tarraya sont issus de ces tribus principalement implantées dans les environs de Téra

⁴⁵ A une époque où le chef de groupement possédait le pouvoir économique et politique (avant les sécheresses des années 84), outre les litiges et conflits divers qui opposaient Ghoumar Mohamed au chef de groupement, des joutes symboliques se tenaient régulièrement les jours de marché, où chacun posté de part et d'autre de la voie qui traverse le bourg de Bankilaré, faisait montre de son pouvoir à travers la foule de courtisans qui l'entourait.

⁴⁶ Il est important de préciser que parmi les groupes de statut servile rattachés au groupement *Tinguereguedesh*, on distingue deux origines : les *Kel Tararat* et les *Kel Tegert*, qui doivent leur nom à deux sœurs qui auraient allaité le jeune *Ashwa* (premier chef des *Kel Igirer*) du temps où celui-ci fut élevé par les *Loghmaten*. Selon la tradition orale, il fut décidé que les descendants de ces deux femmes serviraient *Ashwa*. Cette décision fut acceptée de la branche issue de *Tegert* mais le groupe descendant de *Tararat* a depuis cette époque refusé ce statut et s'est constitué en opposition. Aujourd'hui, suivant cette tradition, au sein des six tribus portant le nom *Tinguereguedesh* les opposants à la chefferie du groupement sont surtout issus de cette branche rebelle (*Kel Tararat*).

(Boseybangou, Doumba, Fala, Farkoy, Fono, Nambirma, Sénoubellabé, Téra commune, Tatalakat, Tinabao, Tinreidan...). Malgré de faibles scores électoraux, la cohésion de ce groupe composite se maintient à travers le temps. Il faut rappeler que les *Loghmaten* et les *Ibahawan (iklan)* sont des alliés historiques qui constituèrent dans l'ère précoloniale une force armée puissante et crainte sur la rive droite du fleuve. Le statut de guerrier donne aux *imghad* de ces tribus un rang social élevé (Bernus, 1963 : 118). On perçoit encore le poids de ces représentations à travers la composition de la liste électorale (cela est également valable pour la liste du RDP-Jama'a) à la tête de laquelle l'on retrouve plutôt les *imghad* tandis que les anciens esclaves (*iklan*) figurent en queue. L'alliance des *Ibogholitan* (métis d'*iklan* et d'*illelan*) de Fono avec les *Ibahawan* et *Loghmaten* ne surprendra pas si l'on se réfère à l'histoire commune de ces tribus, leurs aires d'évolution (pâturages et champs) et leurs liens parentaux.

Au Gorouol

Le canton de Gorouol compte 27 villages. En février 1999, il était prévu que le conseil municipal de la commune du Gorouol (dont le chef-lieu était à l'époque Yatakala) dispose de 12 sièges. Il fut donc convenu de procéder à l'élection de 12 conseillers titulaires et 12 suppléants. Portée par quelques personnalités influentes de l'ONG Boogu, la tentation de la liste unique sur une base consensuelle n'a pas été absente du débat. Toutefois, cette option n'eut pas l'aval des partis politiques et ne fut donc pas retenue. Afin de satisfaire à des logiques de représentation géographique, des ensembles de deux à trois villages furent constitués. Quatre partis se sont affrontés : ANDP, MNSD, PNDS, RDP. Au niveau de chaque parti (cela est plus net RDP et MNSD), à chaque gros village on a associé un hameau (ou plusieurs) ou un village de moindre importance au sein desquels ont été désignés un conseiller titulaire et un suppléant. Sous contrainte technique, les alliances inter-villageoises se font souvent sur des bases de proximité et de liens historiques (évoqués plus haut).

Malgré les nombreuses fraudes qui ont caractérisé les résultats du scrutin du 7 février 1999, il convient d'en signaler les résultats. A Yatakala, le duel entre le RDP et le MNSD a donné à chacun la moitié des 12 sièges.

Trajectoires et profils de conseillers municipaux

Les quelques portraits suivants permettront de mieux apprécier la forte diversité des trajectoires des candidats locaux au conseil municipal des communes rurales de Bankilaré et de Gorouol.

Ibrahim est actuellement directeur de l'école primaire de Yatakala. Il est natif d'Alkonji I (*Songhay*). Il a fait son école primaire à Kolman, puis le CEG à Téra, enfin l'Ecole Normale de Dosso pour entamer une carrière d'enseignant. Il a aujourd'hui 19 ans de carrière. « Je suis entré au MNSD après la Conférence Nationale. Je suis un militant de base. J'ai été choisi, en mon absence, par les gens du village d'Alkondji I pour être candidat aux élections de février 1999. Il faut dire que je suis le seul intellectuel du village. Je suis secrétaire au sein du bureau. Le président est un illettré du village. Il est écouté car « il dit la vérité et il est appuyé par un ancien ministre ». Son suppléant fut choisi parmi les *Bella* (fils du chef de tribu) d'Alkondji II.

Moussa est un ancien étudiant qui a « cartouché » à l'université (il y a perdu beaucoup d'années passant d'une discipline à une autre, années blanches...). Il est revenu au village pour des raisons familiales. Classé parmi les rebelles (*fitinantey*) par le clan du chef de village, il s'estime mis à l'écart et indexé. Il est investi dans des activités associatives au niveau du village et fut un temps vice-président cantonal de la Mutuelle des Jeunes pour le Développement (MJD, évoquée plus haut). Fort d'un soutien populaire local, il s'est présenté pour être candidat au poste de conseiller municipal de la commune de Yatakala au titre du MNSD, mais Niamey imposa un

ressortissant. Aussi, il se tourna du côté du RDP pour se présenter et obtint l'appui des ressortissants militants du RDP à Niamey. Sa campagne électorale fut largement bâtie sur la division du village de Yatakala (les deux clans opposés pour la conquête de la chefferie villageoise). Le RDP ayant disparu plus après le coup d'Etat de Wanké, Moussa s'est inscrit au PNDS, ce qui constitue un retour logique puisque le clan adverse est resté au MNSD. Depuis les événements politiques de 2003, lui et ses alliés « flottent ».

Ahmed est né en 1950 à Bankilaré. Il a embrassé une carrière scolaire, obtenu le brevet à Niamey et fait l'Ecole normale de Tahoua. Il a été affecté en tant qu'instituteur dans diverses localités de l'Ouest nigérien jusqu'au moment de la retraite (inspection primaire de Téra). Ahmed s'est intéressé à la politique à partir de la Conférence nationale « comme tout le monde » et a milité depuis au PNDS-Tarraya. Il est de la tribu Ibahawan. Il est devenu secrétaire général de la section du PNDS à Bankilaré et fut candidat, tête de liste, aux élections municipales en février 1999. Il réside à Téra.

Moussa est né en 1958 à Bankilaré où il a fréquenté l'école jusqu'au CM2. Sa famille (*Inadan*, artisans) étant de longue date proche de l'*ettobel*, il fut élevé parmi les enfants du chef de groupement jusqu'à son incorporation dans l'armée nigérienne en 1979. A son retour, le chef de groupement en fit son représentant auprès de l'administration de Téra. Il assure toujours cette fonction aujourd'hui, après un bref séjour en Côte d'Ivoire. Il fut candidat titulaire aux municipales de février 1999 au titre du MNSD, au côté du fils du chef de groupement.

Khalid est né en 1943 dans un campement des environs de Bankilaré. Petit-frère du chef de tribu Imallagazan I et président du bureau local RDP-Jama'a. Bien qu'il soit illettré, il fut désigné comme candidat titulaire de son parti au nom des tribus Imallagazan I et II, Missiginderan I et II aux municipales de février 1999. Déçu de son parti qui ne lui a « même pas envoyé du thé » malgré les sacrifices qu'il a personnellement consenti, il a quitté le RDP pour la CDS. Son suppléant était un « rouge » de la tribu Missiginderan I qui avait été choisi pour afficher un certain souci d'équilibre dans la composition des représentants politiques de ces tribus, bien que les « rouges » soient peu nombreux.

Maghmodou est né en 1946 à Bankilaré. Même s'il est illettré, il joue un rôle important dans sa localité. Il est d'une tribu Tinguereguedesh proche du chef de groupement, responsable d'une ONG nationale basée à Bankilaré et membre du bureau politique de la CDS à Bankilaré. C'est néanmoins au titre du RDP Jama'a qu'il s'était présenté à Bankilaré aux municipales de février 1999.

De ces quelques exemples, on tentera de cerner un profil-type d'un conseiller municipal.

En milieu *songhay*, d'une façon générale, pour être candidat au poste de conseiller les éléments suivants doivent être réunis :

- être natif du canton, de préférence de sexe masculin et de la classe noble (*borciney*) ;
- posséder un bagage scolaire minimum ;
- bénéficier d'une expérience de « commis » (dans l'administration ou le privé) ou d'« exodant » avec des relais électoraux locaux est un avantage notoire ;
- avoir une expérience reconnue du contact avec le milieu associatif et les projets de développement (membre des comités locaux de développement, membre de Boogu, etc.) ;
- faire partie de l'appareillage politique partisan villageois (comités de base) ;
- pour un résident, avoir l'appui (politique et financier) d'un « commis » bien placé à Niamey ou à Téra est un avantage souvent plus décisif que celui d'un chef de village.

Les résidents au village sont généralement lésés en matière de désignation dans les listes électorales car les ressortissants s'imposent même s'ils ne viennent que rarement au

village. Les rares candidats résidents dépendent directement des « commis » qui sont seuls en mesure d'assurer la finalisation du dossier et le paiement de la caution (25.000 F CFA pour les candidats au conseil municipal).

En milieu *kel Tamasheq*, les caractéristiques-types sont sensiblement les mêmes à la différence près que l'ascendance noble n'est plus un élément discriminant (pour être candidat au conseil municipal⁴⁷). En outre, compte tenu du très faible taux de scolarisation, l'analphabétisme du candidat ne joue pas trop en sa défaveur. Enfin, le poids relatif des « commis » (beaucoup moins nombreux) au sein des listes est beaucoup moins marqué qu'en milieu *Songhay* mais leur rôle en dernier ressort reste déterminant (arrêter la liste définitive).

⁴⁷ On constate néanmoins que les têtes de listes des partis dominants sont issus de la catégorie sociale des « hommes libres ». Si l'on en croit la rumeur, et en dépit d'un avantage numérique des candidats auxquels on attribue le statut servile, le maire pressenti était un « homme libre » ayant un passé de « commis ».

Au rythme de Niamey

Pour tenter de saisir les phénomènes de l'appartenance politique et les reconversions dans le Gorouol et à Bankilaré, il convient d'opérer un rappel sur les grandes tendances de l'histoire politique à partir du multipartisme nigérien post-Conférence nationale, et notamment de mettre l'accent sur l'échelle nationale et celle de l'arrondissement. Sous un angle électoral, l'arrondissement de Téra appartient à la circonscription électorale ordinaire de Tillabéri qui dispose d'un quota de treize sièges pour les législatives. Téra fournit généralement un quota de trois députés, plus un député pour la circonscription spéciale de Bankilaré. En 1992, à la suite de sa dissension avec le MNSD-Nassara, Moumouni Adamou Djermakoye crée l'ANDP-Zaman Lahiya⁴⁸. Lors des élections législatives de février 1993, il remporte un succès certain, drainant derrière lui une grande partie des gens de l'Ouest du Niger. A l'instar du mouvement impulsé par Mahamane Ousmane à l'Est (création de la CDS), il s'appuya sur un discours ethno-régionaliste (*iri ma ye fu* = « retournons à la maison ») relayé par quelques personnalités locales influentes, pour réaliser une percée notable dans l'ensemble du département de Tillabéri. Le MNSD-Nassara, ex-Parti-Etat qui bénéficiait du soutien du chef de canton Amirou Souley Oumarou⁴⁹, est néanmoins resté un parti très bien implanté dans la zone. L'accession à la députation de Wassalké Boukari, parrainé par le chef de canton, issu du terroir (village de Dolbel, canton de Gorouol) à l'occasion des législatives anticipées de janvier 1995 renforça encore cette implantation du MNSD. Le coup d'Etat de Baré en janvier 1996 offrit des opportunités de renouvellement de la classe politique : suite au « hold-up » électoral de juillet 1996 et au boycott des élections législatives (novembre 1996) par les trois principaux partis politiques nigériens (dont le MNSD), le RDP devint le parti dominant jusqu'aux élections locales de février 1999 (sur les élections locales, cf. infra).

Le passage de l'électorat (à titre individuel ou de façon massive de la part d'un grand nombre de villages et tribus) d'un parti vers un autre, au gré des changements politiques que connaît la tête de l'Etat est un phénomène souvent désigné au Niger par l'expression « nomadisme politique ». Les changements politiques au sommet se répercutent au niveau villageois par l'intermédiaire des ressortissants du village résidents à Niamey (centre de décision). Ce phénomène est le reflet de logiques populaires qui se résument « caricaturalement » à être du côté du grand nombre, être du côté du pouvoir, suivre les « commis » censés savoir... Quoique l'expression populaire « nomadisme politique » (produit d'une élite urbaine) tende à être plus particulièrement appliquée pour qualifier (ou disqualifier !) le comportement politique des « nomades » ou anciens nomades (dressant un parallélisme entre le mode de vie et un rattachement politique « mouvant »), elle traduit assez bien une constante des stratégies paysannes en matière politique et électorale, quelle que soit l'ethnie à laquelle se rattachent les acteurs. L'expression est, au passage, à rapprocher de celle de « bétail électoral » également utilisée par certains ressortissants de Bankilaré pour dénoncer l'attitude méprisante de certains responsables politiques songhay vis-à-vis des

⁴⁸ L'ANDP Zaman Lahiya obtint 11 députés (dont 4 dans le département de Tillabéri et 4 dans celui de Dosso) lors des législatives de 1993 devenant le 4^{ème} parti du Niger derrière le MNSD (29), la CDS (22) et le PNDS (13). Moumouni Adamou Djermakoye est originaire de Dosso. Il mena sa campagne sur une base identitaire régionaliste (« Retournons à la maison ») et fut élu député dans sa circonscription aux législatives et président de l'Assemblée Nationale de la première législature de la 3^{ème} République. Au niveau de l'arrondissement de Téra, ce sont Sabbou Maïga Abdoulaye (de Téra), Aboubakrin Hamataya (de Bankilaré) pour le MNSD et Gana Moussa (de Dargol) pour l'ANDP qui devinrent députés.

⁴⁹ Amirou Souley Oumarou, ex secrétaire des Greffes et Parquets, fut chef de canton du Gorouol de juin 1973 à décembre 1995. Il fut élu député de la circonscription de Téra arrondissement sur liste nationale présentée par le MNSD parti-Etat de 1989 à 1991.

masses paysannes, mais qui laisse peu de place à l'existence de marges de manœuvre dont disposent celles-ci (voir plus loin stratégies paysannes face aux partis).

Ainsi, pour revenir à l'histoire politique récente du Gorouol, le RDP-Jama'a n'existe pratiquement plus politiquement aujourd'hui depuis le coup d'Etat de Wanké (avril 1999). Ses militants locaux se sont reconvertis soit dans l'opposition au niveau du PNDS, soit dans la mouvance présidentielle (CDS ou retour au MNSD). Il faut voir là une confirmation de cette volonté populaire profondément ancrée de rester autant que possible du côté du pouvoir et d'éviter une marginalisation, synonyme d'oubli dès lors que l'on pense que le développement par l'intervention extérieure (projets, aides et services de l'Etat) est étroitement lié aux pratiques « interventionnistes » (utiliser sa position au sein de l'appareil d'Etat pour orienter la localisation des aides publiques et privées).

Dans l'anticipation des échéances électorales (municipales, mais surtout dans un an présidentielles et législatives), les situations de compétition ont tendance à se répéter ces dernières années dans le Gorouol, à Bankilaré et à l'échelon administratif et politique⁵⁰ supérieur qu'est l'arrondissement. Ces situations de compétition sont (assez logiquement) plus particulièrement aiguës au sein du parti au pouvoir, le MNSD-Nassara. Souvent orchestré par le sommet de l'appareillage politique, la mise en concurrence entre individus, ou, devrait-on dire, entre personnalités, d'un même parti donne lieu à diverses formes de recompositions comme l'illustre le cas qui suit :

Au niveau de l'arrondissement, en 2002, l'élection du comité départemental a été l'occasion d'une bataille serrée entre le ministre du développement agricole en poste (Wassalké Boukary, rattaché à la communauté songhay) et un conseiller spécial du Premier Ministre (Maï Samari Amare Singue, rattaché à la communauté peule), deux anciens alliés (le second ayant été le suppléant du premier lors des législatives anticipées de 1995).

« Amare Singué est un village du canton du Gorouol, géographiquement. Donc tout ce que Boukari faisait dans le temps, c'était avec Maï Samari bien sûr, qui connaît les nomades, les Peuls, les Touaregs, et Boukari connaît les sédentaires; c'était une complémentarité, il ne pouvait pas y avoir de problème. Je ne sais pas comment on a pu monter Maï Samari contre Wassalké jusqu'à ce qu'il ait vote entre eux » (un partisan de Wassalké, février 2003).

Cette élection qui a pour enjeu local le leadership départemental⁵¹ du MNSD repose sur le vote des délégués des 5 cantons de l'arrondissement à savoir Dargol, Diagourou, Gorouol, Kokorou et Téra. A l'issue du vote, où l'on aurait recouru, de part et d'autre, à l'achat des voix, Maï Samari emporta la présidence du comité départemental.

« Maï Samari a eu Téra, Diagourou, mais néanmoins il a fait en sorte qu'au niveau du vote... Vous savez, il y a plusieurs manières de faire voter quelqu'un, soit tu le menaces, soit tu lui fais des gestes. Les délégués avaient eu l'instruction de voter pour tel, de la part de leurs bases respectives; mais arrivés au vote, ils peuvent ne pas voter pour Wassalké, moyennant quelque chose bien sûr » (un partisan de Wassalké, février 2003).

Pour Diagourou, il était dans la logique communautaire de suivre un Peul, tandis qu'à Téra les gens déçus ont voulu « sanctionner » le Ministre. D'autre part, les voix du Gorouol, fief du Ministre, ne pouvaient échapper à ce dernier, et Dargol, à majorité *Songhay*, pencha également en sa faveur. La différence s'est faite à Kokorou, autre canton songhay, où les clivages générationnels auraient joué en défaveur du Ministre. Aux termes de divers calculs

⁵⁰ Les structures partisans sont calquées sur les entités administratives existantes à savoir le village ou la tribu, le canton ou le groupement, l'arrondissement, le département et la nation.

⁵¹ Bien que l'on se situe au niveau de l'arrondissement, au Niger on adopte aujourd'hui volontiers les dénominations administratives contenues dans les lois décentralisatrices (régions, départements, communes). En l'occurrence, les arrondissements actuels seront érigés en départements.

stratégiques et manœuvres politiciennes de part et d'autre, c'est par une seule voix que les deux candidats à la présidence du comité d'arrondissement furent départagés.

« Wassalké s'est rapproché des trois vieux de notre canton [Kokorou], qui résident à Niamey et Say. Ils ont débuté ensemble, c'est-à-dire que ce sont eux qui le soutiennent. Donc, nous avons préféré monter une stratégie en partant aux élections pour faire la différence. [...] Comme c'est un intellectuel, il a pris ses dispositions et nous aussi nous avons pris nos dispositions. Nous avons d'abord situé les gars à éliminer pour les empêcher d'aller voter pour lui et ce sont ces trois vieux. Comme ils sont déjà membres de comité de base à Say et Niamey, nous avons simplement mis en évidence un cumul de mandats sur la base des documents de composition des bureaux auxquels ils appartiennent pour les disqualifier en tant que délégués. Ensuite, nous nous sommes arrangés pour que nous, les jeunes, nous puissions faire partie du collège électoral. [...] On a fait le calcul sur l'ensemble des cantons et c'est chez nous que la différence pouvait se jouer. Ils ont aussi compris cela et ils ont ciblé I. sans savoir que nous l'avions aussi approché. Ils ont eu à travailler avec I. et lui ont donné 40.000 F CFA le jour même des élections. De notre côté, nous lui avons dit « vas-y prends, on te donne un million, prends, mais voilà ta position : il faut sauver le canton ! ». On a remis les documents à Maisamari. A partir de là, c'est I. qui a fait la différence et Wassalké a été battu » (entretien avec un ressortissant du canton de Kokorou, délégué aux élections de la sous-section MNSD Téra, mars 2003).

Cet exemple illustre bien les interconnexions entre les différentes arènes politiques : le niveau local ne se trouve jamais déconnecté de ce qui se passe aux échelons supérieurs et en particulier des schémas tactiques des grands stratèges de la capitale, qui, par leurs manœuvres, peuvent faire et défaire les compositions locales. Au delà des enjeux locaux, il nous est permis d'observer localement les jeux complexes qui se greffent à une compétition qui oppose des personnalités aux ambitions politiques nationales.

« Maisamari est le conseiller de Hama. Il ne l'a pas amené là-bas pour le détruire. S'il apprend que quelqu'un est l'ennemi de Hama, de toutes les façons il va le détruire aussi ou au moins chercher à protéger son patron » (idem).

Dans ce jeu, les intérêts collectifs du parti, du canton, des populations... sont relégués en arrière plan. L'ambition personnelle et l'intérêt factionnel prennent le pas sur la volonté de montrer un visage consensuel et uni.

Un autre exemple nous permettra de mieux apprécier le phénomène de recomposition politique à l'œuvre au sein des deux arènes communales du Gorouol et de Bankilaré⁵², dont l'une des formes particulières est le factionalisme. Nous retraçons ci-après les lectures recoupées de la situation politique « pourrie » (pour reprendre une expression qui circulait en février 2003) du Gorouol.

Suivant la même stratégie de sape des bases électorales de son concurrent, le premier ministre démet le ministre du développement agricole, Wassalké Boukari, de ses fonctions et lui substitue un autre *Songhay* du Gorouol qu'il nomme ministre de la santé : Mamadou Sourghia dit Gado. Sur cette base stratégique, le choix du concurrent est subtil puisque le nouveau ministre est le fils du feu chef de canton du Gorouol et opposant à l'actuel chef de canton⁵³, soutenu par Wassalké. Evincé du gouvernement, Wassalké s'accroche à ses bases cantonales mais trouve sur sa route Gado, qui doit pour sa part asseoir sa position politique au niveau de la base. C'est donc au niveau du renouvellement du bureau cantonal que le vote a pris place le samedi 8 février 2003 à Kolman, au terme d'une période difficile politiquement et socialement et d'une élection entachée de violences.

⁵² Il est utile de préciser ici que le renouvellement des bureaux cantonaux est un phénomène mis en place à l'échelle nationale par le MNSD pour adapter ses structures politiques au cadre nouveau des futures circonscriptions électorales issues des lois sur la décentralisation. Cette adaptation organisationnelle a été suivie par la plupart des autres partis politiques.

⁵³ Élément qui confirme le poids de la chefferie traditionnelle dans la politique au Niger.

« Ils sont allés l'autre jour au Gorouol mettre en place un bureau parallèle [...] Comment voulez-vous qu'on fabrique de toutes pièces des gens comme ça et sans exception que ce soit des ralliés de la 25^{ème} heure. Ils ont tout fait pour que notre canton soit à feu et à sang ! » (extrait de l'interview de Wassalké Boukari sur la radio Anfani, juin 2003).

Au sortir de cette affaire, le Gorouol compta donc deux bureaux cantonaux du MNSD. L'un officiellement reconnu, l'autre contestataire. Dans les villages, hommes et femmes se boudent quand ils ne se bagarrent pas (source : observation en mars 2003 d'une bataille de femmes à Kourki, observation d'hommes affichés politiquement se déplaçant dans le village munis de bâtons).

Au Gorouol, les indécis sont nombreux car on ne sait qui soutenir. Faut-il être du côté de Wassalké à qui le Gorouol doit beaucoup ou bien soutenir le nouvel arrivant pour rester du côté du pouvoir ? Une stratégie prudente a été pour bon nombre d'attendre pour voir (« wait and see »). Pour les militants de partis minoritaires (RDP, PNDS), une option a consisté à réinvestir le MNSD en soutenant le clan émergent. Mais, au delà du choix d'une personnalité, au delà des luttes familiales qui agitent le canton (choisir Wassalké c'est soutenir le côté du chef de canton, choisir Gado revient à préférer le camp adverse (voir l'arbre généalogique en annexe)), il faut avoir une lecture du conflit en l'inscrivant dans les luttes qui se livrent silencieusement à la tête de l'appareil d'Etat aux mains du MNSD. L'approche des élections législatives, mais surtout présidentielles, avive les luttes de leadership et les stratégies de positionnement pré-électoral : derrière ces luttes factionnelles se dessinerait, selon nombre d'observateurs du jeu politique nigérien, une lutte entre le Président de la République et son premier ministre.

A Bankilaré, le renouvellement du bureau MNSD en février 2003 a donné lieu aux mêmes luttes intestines révélant les liens étroits entre ces deux arènes politiques locales et les types de conflits sociopolitiques spécifiques qui animent Bankilaré.

D'un côté, il y a les partisans du député qui est l'allié du PM et qui, à ce titre, doit faire son jeu au niveau de sa localité, de l'autre, se regroupent les partisans de Wassalké Boukary, des militants qui étaient longtemps derrière le feu député Ghoumar. Chacun a cherché à prendre les postes en vue (présidence, 1^{ère} vice-présidence, secrétaire général) dans le bureau de la sous-section de Bankilaré et a mis en branle des manœuvres électorales dans ce sens. Au terme d'une élection houleuse, un bureau de 140 membres acquis à la faction du député a pu être mis en place. Il s'en est suivit une pétition de dénonciation pour fraude signée par plus de 230 personnes, qui a valu à ses auteurs une convocation au poste de gendarmerie.

« Normalement, on doit faire les comités de base par tribu pour désigner les délégués qui vont mettre en place le bureau de la sous-section. Le député a pris les personnes ressources de chaque zone et n'est pas allé vers les tribus. Il a tout organisé par famille au niveau de ceux qui lui sont favorables. C'est trois hameaux : Aslim, Tambouloulan, Tegueit ! Dans chaque hameau, c'est dix à vingt personnes. Il a le feu vert de Hama pour faire ce qu'il veut à Bankilaré. Nous, du groupe de Boukary, nous avons contesté et on nous a convoqués. Il a même dit que Hama lui a demandé de tout faire pour effacer les militants de Wassalké dans tout le Niger. Si ça continue nous allons quitter le parti en masse. La division du MNSD, c'est du haut jusqu'en bas ! Et en haut, c'est le Président et le PM » (entretien avec l'ancien secrétaire général du MNSD à Bankilaré, avril 2003).

Ces exemples illustrent bien les phénomènes de factionnalisme politique, impulsés par une élite gouvernante en compétition au sommet de l'Etat, s'engouffrant dans les tensions et contradictions internes qui traversent les sociétés locales, adoptant des formes spécifiques liées aux contextes socio-politiques dans lesquels ils s'insèrent, structurant les alliances de clans au sein d'une arène politique caractérisée par l'absence de clivages idéologiques. On retiendra par ailleurs que les acteurs politiques émergents évoqués plus haut complexifient une analyse centrée sur les seuls phénomènes factionnalistes.

En attendant les partis... et la décentralisation

Stratégies paysannes face aux partis

L'électorat nigérien est souvent qualifié de « déficitaire en matière de culture démocratique », ou d'« ignorant suivant aveuglement une élite corrompue et manipulatrice ». Mais au-delà de l'image de la masse paysanne par trop passive que pourrait donner l'éclairage que nous avons tenté de donner sur quelques déterminants du vote, il convient de restituer à cette masse indistincte ses marges de manœuvre et sa pluralité.

« Maintenant les gens sont éveillés. Quiconque se présente dans le cadre d'un parti est accueilli. Les gens te donnent l'impression que tu les as eus alors que le fond est tout autre... » (un homme politique de Téra, entretien février 2003).

« Vous savez, les paysans sont malins. Ils nous attendent au bord de la route. Dès qu'ils voient arriver une voiture aux couleurs d'un parti, ils se préparent et scandent les slogans de celui-ci. La voiture s'arrête croyant avoir des militants, demande à voir le bureau local et distribue de l'argent et des cadeaux. Une autre voiture vient à passer et on change de slogans, on présente un nouveau bureau composé des mêmes gens et on prend l'argent. Ainsi de suite... » (entretien avec un député de la circonscription de Téra, Assemblée Nationale, septembre 2003).

En période de campagne, la « masse » sait effectivement tirer parti de la situation confuse et de l'agitation sociale qui règnent. De ce point de vue, les logiques et stratégies paysannes diffèrent peu de celles qui dominent vis-à-vis de la sphère des projets : les accueillir, monter des bureaux, acquiescer à leurs discours idéologiques quels qu'ils soient et recueillir les fruits d'une image (cohésion villageoise, poids moral et sociopolitique des leaders locaux...) conforme aux attentes des partenaires.

Promotion de la culture du vote à travers les projets de développement

Dans la perspective des changements institutionnels que vont impliquer les lois décentralisatrices, les projets de développement ont adopté des stratégies d'appui aux acteurs émergents et au processus de décentralisation. Selon diverses modalités, les projets tentent d'accompagner les acteurs locaux dans leurs futures attributions de maîtres d'ouvrage du développement local à travers la promotion de la participation des populations aux décisions relatives à leur développement. Deux projets de la zone Téra Nord se sont engagés à divers degrés dans cette voie, la CADEL⁵⁴ et le PADL⁵⁵, suivant des approches convergentes consistant à organiser les populations de la base (niveau villageois) vers le sommet (niveau communal et inter-communal).

Dans ce sens, une structure pyramidale d'associations et d'institutions transitoires sont mises en place :

- associations locales de développement (ALD) ou comités villageois de développement (CVD),
- des conseils zonaux (CZ) ou comités locaux de développement (CLD),
- des conseils pré-communaux (CPC),
- des conseils inter-communaux (CIC).

⁵⁴ La CADEL ou Cellule d'appui au développement local de Tillabéri est un projet de la coopération suisse au Niger qui a opéré dans cette zone depuis mai 1998. Son appui aux acteurs locaux se limite aux niveaux villageois et zonaux (grappe de villages définies par le chef de canton).

⁵⁵ Le PADL ou Programme d'appui au développement local est basé à Bankilaré. Il résulte de la fusion des projets PNEDD et PCLCP. Le projet financé par le PNUD (Programme des Nations unies pour le Développement) a démarré le 31/12/2002 pour une durée d'un an. Il intervient sur quatre futures communes (Bankilaré, Gorouol, Kokorou, Méhana) de Téra Nord à travers la mise en place d'instances pré-communales.

La finalité est de préparer les populations ainsi organisées à assumer les futures responsabilités que leur confèrent les lois décentralisatrices à travers un exercice de planification participative de leur développement. Au niveau du PADL, un fonds d'appui local permet en principe la réalisation d'investissements sur la base de l'élaboration de plans d'action locaux. Les CPC de la zone Téra Nord n'étant pas encore fonctionnels, on ne peut juger des modes d'arbitrage et de décision qui sont valorisés dans ces instances. Par contre, suivant le même principe de participation des populations aux processus décisionnels, la CADELTA a pu mettre en œuvre un programme d'installation de points d'eau modernes (forages).

Mais, nous nous intéresserons surtout ici aux modes de sélection des représentants des populations. Pour chacune des pré-communes des zones ont été définies par les autorités administratives et coutumières. Pour la commune du Gorouol, il s'agit des zones Belleykoira, Dolbel, Fleuve, Kolmane et Wanzerbé. Pour la commune de Bankilaré, il s'agit de Alemboule, Bankilaré, Chatoumane, Fala, Inabaou, Lemdou, Tarasbabat et Tondicham. La procédure du projet favorise la prise en compte de la jeunesse (équité jeunes/vieux) et du genre (équité hommes/femmes). Toutefois, si le mode de sélection de référence des projets est le recours au vote à bulletin secret, la stratégie la plus couramment employée par les candidats aux postes à pourvoir est la négociation nocturne entre les acteurs.

« Gado [le ministre] et le chef de village sont venus me trouver pour me demander d'être candidate pré-conseillère. On m'a poussée et je n'ai pas pu refuser ! » (femme illettrée de 55 ans, habitante d'un village du Gorouol).

Cette négociation sous contrainte (les critères sociaux du projet) a permis une montée en puissance institutionnalisée des acteurs émergents (jeunes, femmes en particulier⁵⁶). Mais, à quelques mois des élections municipales, de telles instances apparaissent aux yeux des acteurs locaux comme de véritables tremplins politiques dans les arènes locales et n'échappent pas à l'attention des leaders politiques nationaux qui en ont très rapidement mesuré les enjeux.

Du côté du conseil pré-communal du Gorouol, le processus a tourné à l'avantage de l'ancien ministre Wassalké Boukary dont les partisans ont pu emporter la grande majorité des sièges au détriment des gens de Gado (actuel ministre). Malgré la très forte politisation (factionnalisme au sein du MNSD), il faut souligner que cet exercice démocratique s'est traduit par un compromis entre la pratique de l'investiture et le recours au vote véritable (à bulletin secret). Il en ressort de vifs débats autour du système d'élection (vote ou consensus) et l'émergence de jeunes hommes et femmes, d'ethnies différentes (songhay/kel tamasheq).

Compte tenu des tensions qui ont animé l'arène politique de Bankilaré ces derniers mois⁵⁷, la mise en place du CPC a échoué par trois fois. Trois fois mise en place et trois fois dénoncée comme non représentative, l'instance n'a jamais pu se réunir en session. La lutte a opposé le clan de la chefferie coutumière et ses alliés traditionnels, aux couleurs de la CDS-Rahama, au clan du député de Bankilaré (MNSD-Nassara, tendance Hama). Mieux préparée, car omniprésente sur le terrain, la chefferie a su pré-positionner ses partisans dans chacune des zones (qu'elle avait elle-même définies). Les colorations politiques du chef de poste administratif (ancien député de Tillabéri et leader régional de la CDS Rahama) et du coordonnateur du projet PCLCP/PADL (MNSD-Nassara tendance Hama) ont contribué à

⁵⁶ Source : tableaux de composition des bureaux associatifs en annexe du rapport sur la structuration du milieu, CADELTA, juin 2003).

⁵⁷ Le bloc qui jusque là était regroupé derrière le feu Elhadji Ghoumar s'est disloqué. La sous-section MNSD Bankilaré s'est scindée en deux ailes, l'une pro-Wassalké, l'autre pro-député (tendance Hama Amadou).

complexifier la situation, jusqu'à condamner localement toute voie de sortie du litige. En dernier recours, le Premier ministre lui-même, sur la base d'un rapport de mission de son conseiller principal en développement rural (Rapport de mission sur la mise en place des conseillers pré-communaux de Bankilaré, Septembre 2003) basé à la Primature, a dénoncé les résultats des élections arguant des partis pris politiques et tribaux des autorités administratives et coutumières de Bankilaré, et a conclu sur la nécessité de reprendre les élections (lettre n°000524/DIRCAB/PM/CDR du 07/10/2003).

Cela souligne encore une fois les enjeux politiques forts de la mise en œuvre de la décentralisation pour les acteurs à différents niveaux, ainsi que les liens étroits entre les arènes politiques locales et l'arène nationale.

En attendant la décentralisation effective, on constate que la culture du vote (équité des candidats, régularité et transparence du processus électif), lorsqu'elle est portée par les projets de développement indépendants du pouvoir politique, s'oppose aux pratiques politiques locales et nationales qui donnent l'avantage aux mêmes catégories sociales, les co-détenteurs du pouvoir local que sont les chefs et les « commis ». Qu'advient-il de cet exercice démocratique en situation réelle, lorsque les élections municipales se tiendront à l'écart de la pression des projets ?

Conclusion

A travers cet essai sur la représentation politique en milieu songhay et kel tamasheq, le caractère éminemment politique de la décentralisation est confirmé. En lien avec les plus hauts niveaux de l'Etat, les « commis » forment des groupes de pression, interfèrent directement sur le processus de production du cadre législatif national et tentent de contrôler le pouvoir local à travers l'action associative mais surtout à travers l'action politique (celle des partis). Détenteurs des ressources politiques, financières et économiques, les ressortissants s'engagent dans un retour en force au sein des arènes locales, dont les liens très étroits avec les plus hauts niveaux de l'appareil d'Etat ont été illustrés ici.

Une fois le redécoupage territorial accepté, l'antagonisme inter-communautaire a cédé la place à une lutte pour le contrôle des ressources. L'enjeu immédiat devient la conquête des instances décisionnelles. La compétition s'exprime notamment dans le recours accentué au vote, ce qui s'observe notamment dans les pré-positionnements électoraux au niveau des bureaux politiques mais aussi associatifs (instances pré-communales, bureaux d'ONG...).

Formatés dans des logiques de récompense politique, il est fort à penser que la décentralisation se traduira par une gestion patrimonialiste des nouvelles entités territoriales et plus généralement une reproduction des pratiques qui caractérisent le fonctionnement des administrations centrales et déconcentrées (cf. Bayart, 1989 ; Olivier de Sardan, 2003). Aux yeux des « commis », comme de leurs bases électives, avant d'être perçus comme des instruments de développement les conseils municipaux sont envisagés comme de nouvelles opportunités d'accès aux ressources financières publiques.

Etant aussi des bases politiques essentielles pour une carrière nationale, la compétition met en jeu des personnalités aux dimensions extra-locales, qui ici prennent la forme particulière du factionalisme politique.

En dehors de l'idéologie exogène qui soutient la réforme décentralisatrice (bonne gouvernance, transparence, *accountability*, démocratie participative, responsabilisation et amélioration des conditions des citoyens), aucun programme politique n'émerge du positionnement des différents acteurs. L'appropriation de la réforme par les acteurs locaux est portée par des logiques endogènes locales et nationales fort éloignées des principes fondateurs de celle-ci. Au vote on préférera toujours, dans la mesure du possible, les solutions consensuelles qui permettent de sauver la face et l'unité villageoise ou tribale. Les phénomènes de repli identitaire s'opèrent de manière complexe sur la base d'unités sociales et territoriales allant de la famille, la tribu, le village, au canton ou au département et se structurant autour de la hiérarchie sociale propre à chaque communauté, hiérarchie soumise à diverses mutations en cours (catégories d'acteurs émergents).

Indicateurs

Quels seront les services publics rendus par les communes ? quelles seront les formes et les pratiques de l'Etat local décentralisé ? Quelles modalités nouvelles caractériseront les liens entre le local et les niveaux régional et national ? Quel encadrement assureront les arrondissements ?.

Le foncier qui est au cœur du redécoupage sera à n'en pas douter un indicateur clef à observer. Son accès et sa gestion, à l'intersection de plusieurs acteurs (paysans, chefs, responsables communaux, Etat) et registres de règlement (droit coutumier, droit positif, droit musulman), vont constituer des points focaux où se cristalliseront les tensions entre les différents acteurs locaux.

Annexe 1 – Liste des ouvrages et documents cités

- Bayart, J.-F., 1989, *L'Etat en Afrique*, Fayard, Paris.
- Bellot, J.-M., 1981, « Les femmes dans les sociétés pastorales du Gorouol », (*référence incomplète*), 145-165.
- Bernus, E., 1963, "Quelques aspects de l'évolution des touaregs de l'Ouest de la République du Niger »
'évolution récente des relations entre éleveurs et agriculteurs en Afrique Tropicale : l'exemple du Sahel nigérien", *Etudes Nigériennes*, IRSH, Niamey (nouvelle édition, 1982), 91-152.
- Bernus, E., 1981, *Touaregs nigériens, unité culturelle et diversité d'un peuple pasteur*, Orstom, Paris.
- Bierschenk, T., Chauveau, J.-P., & Olivier de Sardan, J.-P. (dir), 2000, *Courtiers en développement. Les villages africains en quête de projets*, APAD – Karthala, Paris.
- Bierschenk, T., et Olivier de Sardan, J.-P. (eds), 1998, *Les arènes locales face à la décentralisation et démocratisation. Analyses comparatives en milieu rural béninois*, in Bierschenk & Olivier de Sardan (eds).
- Blundo, G., 1998, *Elus locaux, associations paysannes et courtiers du développement au Sénégal*, thèse de doctorat, Lausanne.
- Botte, R., 2003, « Le droit contre l'esclavage au Niger » in *Politique Africaine*, n°90 : 127-143.
- Chaibou, M., 1999, *Répertoire biographique – personnalités de la classe politique et leaders d'opinion du Niger de 1945 à nos jours*, vol. I, Démocratie 2000, Niamey.
- Dandah, M.L., et Galy, K.A., 2003, *L'esclavage au Niger : aspects historiques, juridiques et statistiques*, Association Timidria, Niamey.
- Djibo, M., 2001, *Les transformations politiques au Niger à la veille de l'indépendance*, Paris, L'Harmattan.
- Ducroz, J.-M., 1976, *Les actes des premiers chrétiens du Gorouol*, Mission chrétienne, Paris.
- Fuglestad, 1973, « La révolte des touaregs du Niger (1916-1917) », *Cahiers d'études africaines*, 49, Paris.
- Goffman., E., 1974, *Les rites d'interaction*, Editions de Minuit, Paris.
- Grégoire, E., 1999, *Touaregs du Niger, le destin d'un mythe*, Karthala, Paris.
- Hahonou, E., 2002, *Observatoire de la décentralisation - Gorouol*, Etudes et travaux du LASDEL, Niamey.
- Hahonou, E., et Souley, A., 2003, *Etude socio-anthropologique sur les associations cantonales dans le Tagazar et le Tondikandia*, LASDEL, Niamey.
- Hamani A., 2000, *Les femmes et la politique au Niger*, Démocratie 2000, Niamey.
- Hama (Boubou), 1968, *Histoire des songhay*, Publications de la République du Niger, Niamey.
- Olivier de Sardan, J.-P., 1969, *Système des relations économiques et sociales chez les Wogo (Niger)*, Institut d'ethnologie, Paris.
- Olivier de Sardan, J.-P., 1984, *Les sociétés songhay-zarma (Niger-Mali) Chefs, guerriers, esclaves, paysans...*, Karthala, Paris.
- Rouch, J., 1954, *Les Songhay*, PUF, Paris.
- Zangaou, M., 1991, *titre*, thèse de doctorat, Université Abdou Moumouni, Niamey.
- Zuccarelli, F., 1987, *La vie politique sénégalaise (1789-1940)*, CHEAM, Paris.

Annexe 2 – Sigles et acronymes

ANDP Zaman Lahiya : Alliance nigérienne pour la démocratie et le progrès
 CADELTA : Cellule d'appui au développement local Tillabéri
 CAG/I : Commission des affaires générales et institutionnelles de l'Assemblée Nationale
 CARITAS : organisme caritatif d'aide au développement
 CDS Rahama : Convention démocratique et sociale
 CEG : Collège d'enseignement général
 CENI : Commission électorale nationale indépendante
 COSIMBA : Comité de soutien à Ibrahim Mainassara Baré
 CSCRRRA : Commission spéciale chargée de réfléchir au redécoupage administratif
 EHESS : Ecole des hautes études en sciences sociales
 ENA : Ecole nationale d'administration
 FCFA : Franc de la communauté financière d'Afrique
 HCRA/D : Haut commissariat à la réforme administrative et à la décentralisation
 MNSD Nassara : Mouvement national pour la société de développement
 ONG : Organisation non gouvernementale
 PA : Poste administratif
 PADL : Programme d'appui au développement local
 PCLCP : Programme cadre de lutte contre la pauvreté
 PNDS Tarayya : Parti nigérien pour la démocratie et le socialisme
 PNEDD : Programme national pour l'environnement et le développement durable
 PNUD : Programme des Nations Unies pour le développement
 PPN RDA : Parti progressiste nigérien section du rassemblement démocratique africain
 PRA Sawaba : Parti du regroupement africain
 PRD Mahiba : Parti pour le renouveau démocratique
 PUND Salama : Parti pour l'union nationale et la démocratie
 RDP Jama'a : Rassemblement pour la démocratie et le progrès
 UDPS Amana : union pour la démocratie et le progrès social
 UNIRD : Union des nigériens indépendants pour le renouveau démocratique